COLLECTIF STRATÉGIES ALIMENTAIRES

COOPÉRATIVES AGRICOLES EN WALLONIE :

RÉALITÉS ET ENJEUX

Coordination : Julie Flament
Contributeurs : Judith Du Faux, Eva Fernandez,
Julie Flament, Jonas Jaccard, Kawtar Tatekht,
Mélina Vallier-Peeters, Sophie Van Parijs

Réalisé avec le soutien
de la Coopération belge au Développement"

Belgique
partenaire du développement

Octobre 2021

COOPÉRATIVES AGRICOLES EN WALLONIE :

RÉALITÉS ET ENJEUX

FWA

Table des matières

Table des matières 3
Opinion de Mamadou Cissokho 4
Opinion d'Annick Sezibera 5
Opinion de Geneviève Ligny 6
Opinion de Marianne Streel 7
Préface 8

I. La coopération en agriculture 9

Histoire de la coopération en agriculture 9
La coopération, un facteur clé en agriculture 9
Genèse des coopératives agricoles 9
Conditions d'émergence des coopératives 11
Condition de nécessité 11
Condition d'identité collective 11
Les coopératives agricoles : éléments de définition 12
Eléments de définition et principes coopératifs 12
Définition juridique des coopératives 13

II. Les coopératives agricoles en Wallonie 15

Caractéristiques et importance des coopératives agricoles en Wallonie 15
Un manque de données sur les coopératives agricoles 15
Mais une importance non négligeable des coopératives agricoles en Wallonie 15
Une grande diversité des coopératives agricoles 16

III. Moteurs et stratégies des coopératives agricoles en Wallonie 17

Aperçu de quelques moteurs de création des coopératives en Wallonie 17
Un contexte favorisant le développement des coopératives agricoles en Wallonie 17
Moteurs de création des 12 coopératives rencontrées : maintien des fermes et rentabilité 18
Aperçu de stratégies poursuivies par des coopératives agricoles wallonnes 19
Focus sur les stratégies des coopératives de commercialisation 19
Aperçu des avantages apportés par les coopératives wallonnes à leurs membres 21

IV. Un enjeu transversal : fonctionner ensemble 23

Accorder du temps au dialogue 23
Travailler sur les relations humaines 23
Assurer la démocratie par des règles bien pensées 24
Des modèles pour développer la culture coopérative 25
La présence d'agriculteurs mobilisateurs et une interdépendance vue positivement 25
Des réflexions collectives pour garder la maitrise de l'outil coopératif 25

V. Portraits de coopératives agricoles wallonnes 27

Agribio 28
Coferme 29
Condi-plants 30
Coprosain 31
Coprobel - Coq des Prés 32
CUMA « CHUMAGRI » 33
CUMA de Frocourt 34
GVBOB 35
La Botte Paysanne 36
Les Fermes de Chez Nous 37
Les Trois Maraichers 38
Marguerite Happy Cow 39
En direct de mon élevage 40

Opinion

La coopérative pour développer des mécanismes de résistance

Par Mamadou Cissokho, Président du ROPPA

Le concept de coopérative avait à l'origine comme objectif d'aider les petits producteurs et artisans à profiter d'une partie des plus-values produites par leurs activités. Il s'agissait de développer une mutualisation des charges et bénéfices, et d'avoir la capacité d'investir en commun pour des équipements socio-économiques au profit des membres. Les coopératives, à taille humaine, subvenaient aux besoins des communautés locales, valorisant ainsi les activités des travailleurs agricoles, et leur apportant la reconnaissance des communautés.

En Afrique, le concept de mouvement coopératif a été marqué par l'administration publique, dans un contexte d'État fort. Un encadrement étatique a empêché le contrôle des institutions coopératives par leurs membres. Au cours des trente dernières années, les États ont organisé la gestion et la production des produits agro-pastoraux et halieutiques. Malgré plusieurs tentatives de sursaut pour s'approprier leur coopérative, le constat reste flou, et la mentalité d'assistance fort présente.

Quelques exemples d'appropriations réussies existent toutefois dans des régions d'Afrique, mais il faut reconnaître qu'ils ne sont pas majoritaires. C'est un enjeu pour plusieurs organisations paysannes et de producteurs que de s'approprier les règles et objectifs des coopératives, dont un condensé des expériences est présenté dans cette nouvelle publication du CSA.

Celles qui ont gardé l'originalité de leur raison d'être, tout en développant des mécanismes de résistance à la primauté unique du gain, sont mises en avant. C'est un vrai point d'attention, à travers mon expérience personnelle dans le suivi du mouvement coopératif en Europe durant les trente dernières années. Il faut ouvrir les yeux sur les tentatives de récupération des coopératives par les grandes firmes à travers la contractualisation. Et s'interroger sur comment préserver les plus faibles dans les coopératives des conditions imposées dans la contractualisation ? Comment sauvegarder l'approvisionnement des besoins essentiels des populations à travers les marchés territoriaux ?

La brochure, à travers les témoignages proposés, est un appel à la mobilisation autour de l'esprit coopératif, initial, fondateur; afin qu'il puisse maintenir les services qu'il rend à la communauté

Coopérer pour faire face aux différents enjeux, tant au Nord qu'au Sud

par Annick Sezibera,
Secrétaire exécutive de la CAPAD

Opinion

Depuis plusieurs décennies, le développement socio-économique des collectivités est un enjeu primordial pour de nombreux pays. Comment l'atteindre ? Diverses actions et initiatives sont entreprises, et en perpétuelle transformation, à la recherche de la meilleure performance possible, au service du bien-être des communautés.

L'une des idées qui a émergé et montré les meilleurs résultats est le concept de coopératives, en tant que groupement d'individus à la recherche d'un meilleur bien-être. Voilà une idée géniale, devenue un fer-de-lance mêlant esprit de coopération, d'entraide, de solidarité, de soutien social et d'enrichissement mutuel. La coopérative est l'une des idées que les collectivités du Nord ont transmises au Sud, et nous en partageons ensemble les fondements et les principes. Aujourd'hui, il ressort que les coopératives agricoles prédominent en Afrique en général, et au Burundi en particulier. Elles deviennent de jour en jour des acteurs incontournables du développement socio-économique.

Les enjeux et les défis de ces structures, que ce soit au Nord comme au Sud, sont presque similaires, les seules différences tenant aux contextes environnementaux, politiques, économiques, sociaux et technologiques. Toutes dépendent avant tout d'un contexte favorable leur permettant d'implémenter des mécanismes performants. C'est cela qui va assurer une meilleure atteinte des objectifs fixés, et donc une amélioration du bien-être des agriculteurs membres. En filigrane, toutes les coopératives, au Nord comme au Sud, partagent l'ambition de répondre aux défis liés aux objectifs du développement durable. L'homme, la préservation de la nature pour les générations futures et l'équité sont des enjeux communs, au cœur des préoccupations de toutes les coopératives agricoles.

Fortes de ces ambitions communes, les coopératives wallonnes peuvent sans aucun doute être source d'inspiration, d'apprentissage et de transfert de connaissances pour les coopératives agricoles du Burundi, et de bien d'autres pays. C'est dans cet esprit que je vous invite à découvrir les portraits présentés dans cette brochure. Pour qu'ensemble, nous puissions faire de nos coopératives agricoles des entités humaines, viables, performantes, non dépendantes de la mondialisation et résilientes aux environnements turbulents.

Opinion

La coopération, un moyen de défense de l'agriculture familiale

par Geneviève Ligny, Présidente de l'UAW

L'esprit coopératif fait partie intégrante de l'ADN de l'Union des agricultrices wallonnes (UAW). En effet, les agricultrices coopèrent intensivement pour faire vivre le mouvement et apporter une valeur ajoutée à leur métier.

La force du mouvement se traduit en coopérant via l'échange de savoir-faire, le partage de compétences, la formation aux nouvelles technologies et l'anticipation du futur. La "famille agricole" est un bel exemple de coopération au quotidien. Ce modèle est une réussite, car c'est le ciment de l'agriculture familiale, celui qui la maintient au fil du temps, malgré toutes les difficultés qu'elle rencontre.

Le lien qui nous unit au CSA est un autre bel exemple de soutien et de coopération. Le CSA nous aide dans la défense de l'agriculture familiale du Nord et du Sud, via l'organisation de rencontres intercontinentales. C'est alors l'occasion de partager nos expériences positives et négatives, et nos multiples préoccupations : déficit de revenu, impact climatique, accès à la terre, mondialisation du commerce, etc. À ces sujets, et à leurs réponses, nous devons réfléchir ensemble.

L'outil collectif est aussi très important pour favoriser l'accès au marché, mutualiser les moyens financiers, humains et de production. C'est aussi sortir de l'anonymat, avoir une représentativité importante pour s'imposer face aux acheteurs, réduire les intermédiaires dans la filière et espérer ainsi augmenter la valeur ajoutée de nos productions.

Construire une coopérative est un projet enthousiasmant et une réelle opportunité, mais qui demande beaucoup de rigueur. La viabilité du projet dépend des outils de gestion mis en place pour éviter les écueils qui tuent ces beaux projets. Malheureusement, les agricultrices/teurs wallons restent frileux, peut-être par manque d'encadrement et de personnes-ressources pour aider à encourager à construire des projets coopératifs.

Voilà probablement un axe de mobilisation, de coopération, pour demain.

La coopération en agriculture familiale : un champ des possibles

par Marianne Streel, Présidente de la FWA

L'agriculture familiale mondiale est confrontée à de nombreux défis : économiques, climatiques, sanitaires, sociaux. De plus, elle doit trouver comment préserver ses traditions et son savoir-faire, tout en construisant un monde toujours plus durable, viable.

En filigrane de tous ces défis se pose la question du revenu des acteurs de l'agriculture familiale, des "familles agricoles". Car comment croire que ceux qui fournissent à la population mondiale la majeure partie de son alimentation pourraient continuer à s'engager pleinement, face à l'ensemble de ces problématiques, tout en ne vivant pas décemment de leur travail ? Et comment pourrait-on l'accepter ?

La collaboration et la coopération font partie des pistes pour arriver à cette "quadrature du cercle" ! Et que ce soit dans le cadre des organisations professionnelles agricoles (OPA) ou au cœur des exploitations et des "familles agricoles". Et partout dans le monde !

La FWA (Fédération Wallonne de l'Agriculture) collabore avec des organisations paysannes à travers le monde, dans une volonté d'échanges et de regards croisés. Les producteurs, au Nord comme au Sud, parlent le même langage et leur avenir est étroitement lié. Nous dépendons mutuellement les uns des autres, que ce soit à petite échelle, en Wallonie, ou à travers le monde. Ensemble, à travers des rencontres humainement fortes, chacun peut interpeller l'autre, interroger son expérience, apprendre de lui et lui donner à réfléchir. Une collaboration s'installe, qui permet à chacun de progresser dans les pratiques de son organisation paysanne. Mais aussi de réfléchir à ce qu'il est possible de faire entre organisations, pour développer une vision commune "non négociable", dans l'intérêt de l'agriculture familiale et pour répondre aux défis sociétaux.

Pour les familles agricoles, participer à un mouvement est également une solution pour améliorer l'efficacité, la résilience et la durabilité des exploitations. Être membre ou s'investir dans un mouvement de défense collective et individuelle comme la FWA est une forme importante de collaboration entre agriculteurs. Selon Jean-François Isambert, agriculteur français, « le syndicalisme est la forme la plus aboutie de la collaboration ». Les revendications y sont co-construites par les agriculteurs, et se veulent ambitieuses et réalistes, pour anticiper et répondre aux besoins des familles agricoles, avec les attentes de la société en toile de fond. C'est une démarche où la responsabilité collective et la solidarité sont essentielles. Et même si l'époque des grandes victoires syndicales est révolue (avec tout ce que cela peut avoir comme frustrations), il ne faut pas se décourager ! Il est toujours possible d'obtenir de multiples petites solutions qui, mises bout à bout, permettent de faire avancer les choses !

Enfin, une des solutions qui se présentent aux agriculteurs, dans cette volonté de répondre aux défis, est la création de coopératives, que ce soit entre agriculteurs, au sein des filières ou avec d'autres acteurs. Ces structures n'ont que des avantages : partager les risques, notamment en mutualisant les coûts, et en organisant le travail au mieux, partager les expériences, connaissances et compétences, trouver de nouveaux débouchés et revenus, et, in fine, obtenir une amélioration de la qualité de vie… Dans ce livre, vous trouverez des portraits de coopératives qui montrent que les agriculteurs wallons savent se rassembler pour prendre leur avenir en main ! J'espère qu'ils vous inspireront pour vos défis personnels et collectifs !

Préface

Cette publication a été réalisée par le CSA en collaboration avec la FWA.

Le CSA est une ONG de développement belge qui œuvre à la défense de l'agriculture familiale par un soutien aux organisations agricoles dans plusieurs régions du monde. Depuis sa création il y a plus de 30 ans, le CSA a toujours cherché à susciter la réflexion et le débat sur les enjeux de l'agriculture familiale. Son programme d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS), financé par la Coopération Belge (DGD), s'inscrit dans cet objectif et est mené en étroite collaboration avec les organisations agricoles wallonnes FWA, UAW et FJA, avec lesquelles le CSA est structurellement lié au sein du réseau Agricord.
Le programme mené entre 2017 et 2021 vise en particulier à renforcer les connaissances et capacités de choix des agriculteurs familiaux en ce qui concerne les formes de coopération entre pairs. Le programme vise également à promouvoir cette coopération entre agriculteurs auprès des décideurs, afin que celle-ci reçoive les appuis nécessaires à son développement.

La coopération entre agriculteurs est en effet au cœur de l'avenir de l'agriculture familiale, partout dans le monde. Pour le CSA, c'est en coopérant que les agriculteurs familiaux sont et seront les mieux armés pour relever les nombreux défis auxquels ils font face, et ceci est vrai tant dans les pays du Sud qu'en Wallonie. La coopération est particulièrement nécessaire dans le contexte actuel incertain et elle est pertinente pour permettre aux agriculteurs familiaux de faire face aux multiples défis auxquels ils sont confrontés : amélioration du revenu, évolution des systèmes de production et adaptation au changement climatique, relocalisation des filières alimentaires, ...

Cette publication, réalisée grâce au soutien de la DGD, vise à apporter un éclairage sur les réalités des coopératives agricoles en Wallonie. Elle est issue de rencontres et événements menés avec une douzaine de coopératives récentes ou plus anciennes qui composent le paysage coopératif wallon. Leurs témoignages permettent d'amorcer quelques éléments d'analyse sur les réalités du mouvement coopératif agricole wallon, notamment les moteurs de la création des coopératives, les stratégies qu'elles poursuivent, les avantages qu'elles procurent à leurs membres. Bien entendu, ces éléments d'analyse sont d'ordre illustratif et ne sont pas représentatif de l'ensemble du secteur, mais fournissent un éclairage bienvenu au regard du peu de références existantes actuellement.

Un enjeu transversal aux coopératives rencontrées est également abordé dans cette publication, avec des apports de coopératives françaises et de personnes-ressources : le fonctionnement collectif. Bien fonctionner ensemble est souvent vu comme un frein à la création ou au développement de coopératives agricoles. Pour aborder cet enjeu, nous relayons la parole de coopérateurs wallons et français et de personnes-ressources, en se penchant sur ce qui leur semble essentiel pour faciliter le fonctionnement collectif.

Cette publication est structurée en cinq chapitres :

1. Le premier revient sur l'histoire de la coopération en agriculture et sur la forme coopérative en particulier ;
2. Le second présente fait un état des lieux des connaissances des coopératives agricoles en Wallonie ;
3. Le troisième chapitre explore les moteurs et stratégies de coopératives agricoles en Wallonie, en se basant sur les 12 coopératives rencontrées ;
4. Le quatrième chapitre aborde l'enjeu transversal du fonctionnement collectif, en donnant la parole à des coopérateurs et des personnes-ressources ;
5. Le cinquième et dernier chapitre est composé des portraits des 12 coopératives rencontrées.

I. La coopération en agriculture

Histoire de la coopération en agriculture

La coopération, un facteur clé en agriculture

La coopération est au cœur de notre nature humaine. L'aptitude humaine à coopérer est centrale pour faire société et a constitué un facteur déterminant dans les succès de l'histoire de l'humanité, même si, au cours de notre histoire récente, force est de constater que ce sont surtout les bienfaits de la compétition qui ont été mis en exergue.
On parle finalement assez peu de la coopération comme facteur clé du développement de l'agriculture, mais un petit retour en arrière permet de constater son importance.
C'est à partir de la première révolution agricole, démarrée au 16e et intensifiée au 18e siècle, que l'agriculture de nos contrées, qui reposait jusque-là sur une organisation fortement communautaire, s'est progressivement modifiée par une individualisation des exploitations, avec notamment l'introduction du droit de propriété individuelle. Les agriculteurs ont pu disposer de terres agricoles plus librement, ils ont produit et ont été intégrés davantage au marché en commercialisant leurs surplus. La révolution industrielle concomitante, générant diminution de main d'œuvre agricole et élaboration de nouveaux équipements, a constitué un incitant à produire davantage de production marchande afin d'acquérir ces nouveaux équipements, ce qui a conduit à plus de différenciation et d'individualisation dans les manières de travailler[1].
Pour autant, des pratiques collectives se sont toujours maintenues, par nécessité technique entre autres, pour le battage par exemple. Au fil du temps, de nouvelles formes de coopération sont apparues, souvent incitées et soutenues par les élites, notamment l'Église catholique au 19e siècle qui montrait une forte volonté d'organiser les paysans ou encore des États au début du 20e siècle. Il s'agissait entre autres d'utiliser les différentes formes de coopération (syndicats, mutuelles, coopératives) comme relais des doctrines religieuses et des actions de l'État et, de manière générale, comme moyen d'influence en milieu rural.
C'est au cours du 20e siècle que de plus en plus d'initiatives autonomes d'agriculteurs sont apparues, avec l'émergence de leaders paysans, en lien aussi avec l'éducation renforcée des agriculteurs, qui ont pris la tête des organisations existantes ou en ont créé de nouvelles[2].

Photo extraite du livre – « Les derniers paysans » de Serge Chevallier et Phillipe Dubois (ed. Delachaux)

Genèse des coopératives agricoles

Petit détour par la France

En France la genèse du mouvement coopératif en milieu agricole est assez bien documentée. On considère que les premières formes de coopération agricole sont les « fruitières » du Jura, créés au 12e siècle. À cette époque, tous les éleveurs d'une même commune s'associaient à une fruitière dans le but de réunir une quantité suffisante de lait pour produire ne meule de fromage comté. L'argent résultant de la vente du fromage était ensuite réparti entre les membres[3]. Cependant ce n'est qu'à partir du 19e siècle que le mouvement coopératif prend forme et commence à se développer, en particulier dans les milieux ouvriers autour des « sociétés de coopération » : les sociétés de consommation d'une part, visant à améliorer la condition économique

[1] *Mazoyer, M. & Roudart, L., (2002), Histoire des agricultures du monde: du néolithique à la crise contemporaine, Seuil.*
[2] *Véronique Lucas. 2018. L'agriculture en commun : Gagner en autonomie grâce à la coopération de proximité. Expériences d'agriculteurs en Cuma à l'ère de l'agroécologie. PhD Dissertation, Angers University, 491 p.*
[3] *Chomel et al. 2013. Les coopératives agricoles. Identité, gouvernance et stratégies. Larcier*

Les fondations du mouvement coopératif – Owen et les « Pionniers de Rochdale » en Grande-Bretagne

Préoccupé par les inégalités sociales causées par le capitalisme, Robert Owen propose la création de villages de coopération favorisant un « juste prix » en supprimant le « profit industriel » et le « profit commercial ». Pour lui, ce système démocratique permettrait de résoudre la pauvreté et les conséquences sociales de la révolution industrielle. C'est ainsi qu'au 19e siècle le mouvement coopératif émerge du monde ouvrier comme une adaptation d'un nouveau système économique issu de la révolution industrielle. Animée par deux disciples d'Owen, la « société équitable des Pionniers de Rochdale » est une initiative d'un groupe de salariés tisserands autour d'une coopérative alimentaire puis par la suite la création de filatures et d'une caisse d'épargne. Cette coopérative est considérée comme le prototype de la société coopérative moderne, car les principes coopératifs actuels reposent sur certaines règles de cette coopérative créée en 1844 (voir paragraphe « Eléments de définition »).

Les pionniers de Rochdale. Source : www.aci.coop

des consommateurs par des achats groupés et en supprimant les intermédiaires, et les sociétés de production d'autre part visant à affranchir les classes salariées par un modèle alternatif d'organisation du travail[4].
Ces associations trouvent leurs racines dans les débats idéologiques du 19e siècle inspirées par les travaux de penseurs comme Charles Fourier en France et Robert Owen en Grande Bretagne[5] *(voir encadré).*

Pour certains auteurs[6,7], l'apparition à la fin du 19e siècle des premières coopératives d'agriculteurs en France serait fortement liée aux réalisations de Raiffeisen en Allemagne. Celui-ci a créé en 1849 un système de Crédit agricole sous la forme d'une société, permettant aux agriculteurs dans le besoin d'acheter un animal que la société leur cède sous forme de crédit sur plusieurs années. Il a également créé une caisse de crédit proposant aux agriculteurs pauvres des prêts à taux faibles et remboursables à long terme.

C'est lors de la crise agricole débutée en 1875 que, confrontés à la baisse des prix du blé, les agriculteurs français créent de nouvelles formes d'association avec pour but principal l'achat commun d'engrais chimiques. Le premier « syndicat » agricole est ainsi créé en 1883 avec pour but « *l'achat en commun des engrais, des semences et de toutes les matières et objets fréquemment utilisés en agriculture, afin d'obtenir un meilleur marché* »[8]. Cinq ans plus tard, un groupe de viticulteurs charentais reconvertis à l'élevage laitier créent celle qui est considérée comme la vraie première coopérative agricole non financière en France : la laiterie coopérative de Chaillé.
Ces associations sont d'abord informelles, en l'absence de cadre juridique approprié, puis se multiplient sous la forme syndicale, faute de statut coopératif. Ainsi, si la forme syndicale a été créée comme instrument de défense des intérêts professionnels, il servit en fait en agriculture de base juridique pour une action économique.

À partir de ce moment, les coopératives agricoles se multiplient, impulsées par la Société des agriculteurs de France (SAF) et seraient regroupées dans l'Union centrale des syndicats agricole (UCSA). Au début des années 1890, la loi Méline facilite la construction des sociétés de Crédit agricole distinctes du syndicat, placées sous la tutelle de l'État. En 1906, la loi du 29 décembre, fixe les modalités d'attribution des prêts à long terme aux coopératives de production, de transformation et de vente des produits agricoles ainsi que le fonctionnement du Crédit agricole, mais ne donne en revanche pas un statut légal particulier aux coopératives agricoles.

Le mouvement coopératif agricole s'est particulièrement développé dans l'Entre-deux-guerres, filière par filière, comme réponse aux problèmes techniques ou aux crises économiques et grâce au soutien de l'État. On peut citer notamment le rôle important de l'État dans le développement des coopératives agricoles pendant la crise mondiale des années 1930, avec l'organisation du marché du vin et du blé résultant des efforts financiers et administratifs de l'État. La création par l'État de l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB), dont le fonctionnement reposait sur le stockage et un prix minimum de vente pour les producteurs, a aussi fortement contribué à l'émergence de nouvelles coopératives céréalières qui se sont équipées en silos avec l'appui massif de l'État[9].

[4] *Chomel et al. 2013. Les coopératives agricoles. Identité, gouvernance et stratégies. Larcier.*
[5] *SAW-B 2011. Coopératives, un modèle tout terrien. Les dossiers de l'économie sociale. http://www.saw-b.be/spip/Etudes-annuelles*
[6] *Nicolas P., 1994, Règles et principes dans les sociétés coopératives agricoles françaises, évolution du droit et des pratiques de 1960 à 1962, INRA, Paris, 31 p*
[7] *Chomel et al. 2013. Les coopératives agricoles. Identité, gouvernance et stratégies. Larcier.*
[8] *Idem* [9] *Chomel et al. 2013. Les coopératives agricoles. Identité, gouvernance et stratégies. Larcier.*

La genèse des coopératives agricoles en Belgique

En Belgique, le mouvement coopératif s'est développé en deux étapes[10]. Une première étape vers la fin du 19e-début du 20e siècle avec l'apparition des premières coopératives en milieu ouvrier urbain et en milieu rural et l'établissement des premiers cadres légaux pour les coopératives en 1873. Une deuxième étape est caractérisée par une renaissance du mouvement coopératif à partir de la fin des années 1970.

Les premières coopératives qualifiées aujourd'hui de « traditionnelles » sont apparues dans les secteurs de la consommation au départ. Par la suite, ce sont les coopératives de l'épargne et du crédit, des assurances, de l'agriculture, de la distribution pharmaceutique et de la presse écrite qui se sont développées[11]. Dans le secteur agricole, les coopératives laitières aussi ont rencontré un succès important.

Contrairement à d'autres pays où les coopératives étaient plutôt politiquement neutres, les premières coopératives se sont organisées autour des deux piliers constituant la société belge de l'époque : le pilier socialiste d'abord puis le pilier chrétien ensuite.

Les coopératives vont prospérer pendant la courte période qui va de la fin de la Première Guerre mondiale à la crise économique, puis politique, des années 1930. Elles déclineront ensuite à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les raisons du déclin sont multiples : affaiblissement financier après la guerre ; difficulté à s'adapter à un mode de vie péri-urbain (voiture, centre commerciaux, libre-service) ; diminution de l'attrait pour les œuvres sociales des coopératives (caisses de chômage, de pension, de maladies, d'accidents, etc.) ; création et l'extension de la sécurité sociale, qui constitue précisément la généralisation à l'ensemble de la population de ces réalisations du mouvement coopératif[12].

Dans les années 1970, une vague des nouvelles coopératives voit le jour. Le développement d'un mouvement autogestionnaire, suite à des faillites d'entreprise, relance. Le nombre de coopératives augmente considérablement à cette période, non seulement dans les secteurs traditionnels, mais aussi dans de nouveaux secteurs où le mouvement coopératif ne s'était pas encore développé. Ces coopératives utilisent le modèle coopératif comme réponse aux questions sociales et s'insèrent dans de ce que l'on allait appeler la « nouvelle économie sociale »[13]. Ce rôle témoigne d'une revitalisation de la forme coopérative, où l'objet de la coopération n'est plus exclusivement de fournir des services aux membres, mais est orienté vers les personnes et même les membres de la communauté dans son ensemble.

Conditions d'émergence des coopératives

L'histoire de la coopération, longue de près de deux siècles, permet d'identifier deux principales conditions d'émergence des coopératives, selon Jacques Defourny, spécialiste belge de l'économie sociale[14]: une condition de nécessité et une condition d'identité collective.

Condition de nécessité

Henri Desroches, sociologue français expert de la coopération, a caractérisé la coopération comme « fille de la nécessité », ce qui signifie que les coopératives, au fil de l'histoire, naissent souvent sous la pression de besoins importants non satisfaits. C'est ce que Jacques Defourny définit comme « condition de nécessité »[15].

En effet, les coopératives de consommation sont nées au 19e siècle des efforts de collectifs de personnes à faibles moyens de subsistance qui souhaitaient accéder à une alimentation à meilleur prix. Les coopératives ouvrières de production sont nées de la volonté de travailleurs de sauver leur métier et rester maitres de leur travail et de leur outil de production. Au fil du 19e et du début du 20e siècle, les coopératives ont ainsi été mises en place par des citoyens qui se sont serré les coudes face à une pression (socio)économique.

Cette condition de nécessité prévaut toujours aujourd'hui, mais elle a évolué car de nombreux besoins essentiels ont été satisfaits. La nécessité de réponse coopérative s'est faite moins pressante à mesure que les mêmes biens ou services pouvaient être obtenus dans des entreprises classiques à des conditions similaires, par exemple dans les activités en amont et en aval de l'agriculture. Il n'en reste pas moins que de nouvelles nécessités sont apparues, des demandes sociales auxquelles le marché ou l'action publique ne répondent pas de manière satisfaisante. Ces besoins ouvrent de nouveaux champs d'action où les coopératives apparaissent comme des réponses crédibles, voire indispensables.

Condition d'identité collective

L'histoire de la coopération nous apprend qu'une seconde condition est tout aussi fondamentale que la première : l'appartenance à un groupe social soudé par une identité collective ou par un destin commun. Au 19e et début du 20e siècle, les initiatives coopératives étaient portées par les membres d'une même classe sociale, dominée mais solidaire. La coopération est donc aussi « fille d'une identité collective ».

[10] Defourny, Jacques & Adam, Sophie & Simon, Michel. (2002).The co-operative movement in Belgium: Perspectives and prospects.
[11] Dohet, Julien. « Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau », Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 2370-2371, no. 5, 2018, pp. 5-58.
[12] Dohet, Julien. « Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau », Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 2370-2371, no. 5, 2018, pp. 5-58.
[13]Defourny, Jacques & Adam, Sophie & Simon, Michel. (2002).The co-operative movement in Belgium: Perspectives and prospects.
[14] Defourny 2017. Les conditions d'émergence et de développement des coopératives. Revue En Question. Numéro 123. Octo/Nov/Dec 2017
[15]Defourny 2017. Les conditions d'émergence et de développement des coopératives. Revue En Question. Numéro 123. Octo/Nov/Dec 2017

Ainsi, dans les campagnes, les projets collectifs de type coopératif rurale (coopératives agricoles, caisses rurales de crédit, associations paysannes etc.) ont émergé grâce à la cohésion sociale issue de ferments socio-culturels traditionnels (religion, normes familiales, identités villageoises, etc.).

En Belgique, l'histoire des coopératives agricoles flamandes est similaire : la petite paysannerie s'est groupée afin d'améliorer ses conditions de vie en commercialisant ses produits et en achetant ses intrants à des prix plus favorables que ceux imposés par les grands négociants. Il s'agissait aussi pour ses paysans ne parlant que des patois flamands d'affirmer leur identité face à la bourgeoisie et la noblesse francophones[16].

Aujourd'hui, plusieurs facteurs jouent contre la construction d'identité collective selon Jacques Defourny : l'individualisme ambiant, l'affaiblissement des ciments traditionnels (religions, normes morales, syndicalisme, etc.), le chômage, les nouvelles formes de pauvreté, etc. Bien souvent, l'identité collective des membres d'anciennes coopératives s'est effritée au fil du temps, notamment avec la croissance du nombre membres. Il existe malgré tout un foisonnement associatif d'où émergent des dynamiques communautaires. Ces dynamiques ont toutefois l'expression de consciences collectives partielles, focalisées sur des enjeux précis plutôt que d'identités collectives fortes. On constate notamment une multiplication de mobilisations collectives autour d'initiatives qui souhaitent amorcer une transition économique, écologique ou énergétique. Si, au cours des dernières décennies, beaucoup de ces initiatives se sont inscrites dans des statuts associatifs, de nombreuses initiatives citoyennes s'inscrivent de plus en plus dans des activités marchandes où l'on redécouvre le potentiel de la coopérative comme alternative au capitalisme.

Pour Jacques Defourny, les coopératives représentent l'avenir pour le monde agricole wallon, à condition de s'inscrire dans une stratégie offensive. Il faut des acteurs du monde agricole qui souhaitent continuer en se serrant les coudes et en innovant pour répondre à des besoins d'aujourd'hui, notamment là où se croisent enjeux agricoles et enjeux sociétaux, par exemple investir dans des nouvelles valorisations de produits agricoles, dans une démarche territoriale avec un objectif de maintien de l'emploi[17].

Les coopératives agricoles : éléments de définition

Elements de définition et principes coopératifs

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs à travers une entreprise détenue collectivement et contrôlée démocratiquement.

Ceci est la définition donnée par l'Alliance coopérative internationale (ACI), organisation fédératrice des coopératives à l'échelle internationale fondée en 1895 et regroupant actuellement 312 organisations de 109 pays[18]. L'ACI est l'administratrice mondiale de la « Déclaration sur l'identité coopérative » qui énonce les valeurs et les principes du mouvement coopératif.

Les valeurs coopératives de cette déclaration sont les suivantes : l'entraide, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité.

Les sept principes coopératifs définis par l'ACI sont les suivants :

1. **Adhésion volontaire et ouverte**
2. **Contrôle démocratique exercé par les membres**
3. **Participation économique des membres**
4. **Autonomie et indépendance**
5. **Éducation, formation et information**
6. **La coopération entre coopératives**
7. **Souci de la communauté**

[16] *Defourny 2017. Les conditions d'émergence et de développement des coopératives. Revue En Question. Numéro 123. Octo/Nov/Dec 2017*
[17] *FWA 2012. Dossier Coopératives. Pleinchamp 04/01/2013. http://www.fwa.be/WEBSITES/Pleinchamp/2012/40_20121004/40_20121004_01.pdf*
[18] *https://www.ica.coop/fr/qui-sommes-nous/alliance-coop%C3%A9rative-internationale*

On retrouve ici les grands principes de l'économie sociale[19] :

- **Finalité de service aux membres ou à la collectivité, plutôt que de profit.** L'activité est un service rendu aux membres ou à une collectivité et non un outil de rémunération du capital investi. Les bénéfices éventuels sont un moyen de réaliser ce service ;
- **Processus de décision démocratique.** Ceci renvoie à la règle théorique « une personne-une voix » (plutôt que « une action-une voix ») ou au moins à une limitation stricte du nombre de voix par membre dans les organes souverains (la participation aux décisions n'est pas fonction d'abord de l'importance du capital détenu) ;
- **Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.** Ceci couvre des pratiques variées : rémunération limitée du capital, mise en réserve d'excédents pour le développement de l'activité, etc ;
- **Autonomie de gestion.** La dynamique associative est basée sur une large autonomie.

« La coopération a toujours été faite d'initiatives économiques lancées sous la pression de besoin cruciaux ; ces initiatives ont été portées par des mouvements sociaux soudés dans l'adversité ou par des collectifs partageant les mêmes conditions socio-économiques et culturelles ».

« C'est sans doute à ces conditions que les coopératives peuvent apporter une contribution originale et significative à nos sociétés : d'une part en investissant les espaces où des besoins importants sont peu ou pas rencontrés par les entreprises classiques et les pouvoirs publics, d'autre part en misant sur des dynamiques participatives qui, comme la démocratie, doivent être sans cesse réalimentées

Defourny 2017. Les conditions d'émergence et de développement des coopératives. Revue En Question. Numéro 123. Octo/Nov/Dec 2017

Définition juridique des coopératives

Les coopératives en Belgique

En Belgique, le statut juridique des coopératives a été défini en 1873. Selon cette législation, ***« la société coopérative est une société commerciale, constituée sous une dénomination particulière par des associés qui ont le droit de se retirer ou peuvent être exclus, dont l'étendue de la responsabilité peut être librement limitée et dont les parts, nécessairement représentatives du capital exprimé, sont incessibles aux tiers ».*** Notons que cette définition n'incluait de l'esprit coopératif, présenté dans le paragraphe précédent, que la variabilité du personnel et du capital et l'incessibilité des parts aux tiers[20]. Les prérogatives de capital variable et parts nominatives avaient d'ailleurs amené des sociétés à adopter ce statut sans pourtant présenter d'affinité avec les principes coopératifs, et appelées de ce fait par certains « fausses coopératives[21] » . Il existe cependant depuis 1995 un Conseil national de la coopération (CNC), dont la mission consiste à diffuser les principes de la coopération et à préserver l'idéal coopératif, qui délivre un agrément aux coopératives qui respectent une série de critères coopératifs, inspirés des valeurs et principes définis par l'ACI[22] *(voir encadré ci-contre).*

Une dénomination « à finalité sociale » avait par ailleurs été créée en 1996 pour toute société commerciale respectant un certain nombre de critères, dont certains très proches des critères coopératifs (finalité sociale et non de profit, limitation des dividendes, 1personne-1voix). Certaines sociétés à finalité sociale respectent ainsi les principes coopératifs sans avoir le statut juridique de coopérative.

Depuis le 1er mai 2019, un nouveau « code des sociétés et des associations » encadre les entreprises belges et ramène le nombre de formes de société de 17 à 4, dont l'une est la société coopérative.

Critères d'agrément par le CNC

- **L'adhésion à une société coopérative est volontaire ;**
- **Les parts - au sein d'une même catégorie - confèrent les mêmes droits et obligations ;**
- **Le vote des associés à l'assemblée générale est démocratique (1 homme - 1 voix ou " règle des 10% ") ;**
- **Les administrateurs et les commissaires sont nommés par l'AG ;**
- **Le dividende est limité (actuellement max. à 6%) ;**
- **Le mandat des administrateurs n'est pas rémunéré, à moins qu'il ne soit déterminé par le CA et certainement pas de participation aux bénéfices ;**
- **La société a pour but de satisfaire les besoins de ses associés. Le but principal de la société est de procurer un bénéfice économique ou social pour les sociétaires afin de satisfaire leurs besoins professionnels ou personnels ; ristourne éventuelle uniquement au prorata des opérations effectuées ;**
- **L'information et la formation des membres, actuels ou potentiels, ou du grand public ;**
- **Le conseil d'administration établit chaque année un rapport spécial sur le suivi de ces conditions.**

[19] *Defourny & Develtere 1999. Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud. Article publié dans l'ouvrage « L'économie sociale au Nord et au Sud », Editions De Boeck, Bruxelles 1999, pp. 25-50*
[20] *https://www.awenet.be/awe/userfiles/file/we/articles/PDF%20247%2011%202012.pdf*
[21] *SAW-B 2019. Que penser du nouveau code des sociétés et des associations ?*
[22] *https://www.cera.coop/fr/Coop%C3%A9ratives/Info-et-recherche/Juridische-info/3-Erkenning-NRC*

« La société coopérative a pour but principal la satisfaction des besoins et/ou le développement des activités économiques et/ou sociales de ses actionnaires notamment par la conclusion d'accords avec ceux-ci en vue de la fourniture de biens ou de services ou de l'exécution de travaux dans le cadre de l'activité que la société coopérative exerce ou fait exercer. La société coopérative peut également avoir pour but de satisfaire les besoins de ses actionnaires et/ou de favoriser leurs activités économiques et/ou sociales par une participation à une ou plusieurs autres sociétés » [23].

Notons que l'agrément CNC est maintenu et qu'un agrément « comme entreprise sociale » peut être délivré aux coopératives qui respectent les critères que devaient jusqu'alors respecter les entreprises prétendant au label de société « à finalité sociale ».

Et pour les coopératives agricoles ?

En Belgique, il n'existe pas de distinction juridique entre les différentes formes de coopératives (coopérative, d'usagers, de travailleurs associés...) ni entre les différents secteurs d'activité (coopérative agricole, coopérative bancaire...). Il n'y a donc pas de définition juridique d'une coopérative agricole en Belgique. Notons cependant que le CNC distingue les coopératives par secteur, et identifie les coopératives agricoles, soit des coopératives dont le secteur d'activité est l'agriculture.
La situation est très différente en France, où les coopératives agricoles bénéficient d'un statut juridique à part entière. Elles sont définies de la manière suivante dans le Code rural ***« les sociétés coopératives agricoles ont pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité ».***
La législation française définit quatre grands types d'activité (objet) des coopératives agricoles [24]:

1. Assurer ou faciliter la production, l'écoulement ou la vente, notamment à l'exportation, de produits agricoles provenant des exploitations des coopérateur, en l'état ou après conditionnement ou transformation ;
2. Assurer l'approvisionnement des coopérateurs en leur procurant les produits, instruments, équipements, animaux nécessaires à leurs exploitations, étant entendu qu'elles peuvent fabriquer les produits nécessaires (notamment aliments composés pour bétail ou engrais) et procéder à la réparation et entretien des outils et machines agricoles ;
3. Fournir aux coopérateurs tous les services nécessaires aux exploitations, notamment en mettant à disposition du matériel, des machines, des moyens d'entretien et de réparation, des animaux, des moyens de formation, le personnel spécialisé correspondant ;
4. Faire des opérations ou des travaux entrant dans le cadre de la profession agricole.

Par ailleurs, les sociétés coopératives agricoles doivent être agréées par le Haut conseil de la coopération agricole (HCCA), exercer leurs activités dans une circonscription territoriale bien définie et adopter l'un des 6 modèles de statuts homologués (collecte-vente / coopérative d'exploitation en commun / coopérative à sections / coopérative de céréales / coopérative d'approvisionnement, coopérative de services comme les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)). Les coopératives adaptent ces modèles de statut à leur projet en y insérant leurs caractéristiques propres. Ces modèles garantissent à tous les agriculteurs coopérateurs les mêmes droits, quelle que soit la taille, la région ou le secteur d'activité. Cela contribue à l'existence d'une identité commune des coopératives agricoles en dépit de leur grande diversité[25].

© Zoe Schaeffer, Unsplash

[3] SAW-B 2019. Que penser du nouveau code des sociétés et des associations ?
[24] Chomel et al. 2013. Les coopératives agricoles. Identité, gouvernance et stratégies. Larcier.
[25] Chomel et al. 2013. Les coopératives agricoles. Identité, gouvernance et stratégies. Larcier.

II. Les coopératives agricoles en Wallonie : caractéristiques et importance

Un manque de données sur les coopératives agricoles

En Belgique, les statistiques sur le mouvement coopératif font défaut, tout comme une identité commune des coopératives, comme le constate le CERA[26] et Febecoop, qui ont d'ailleurs initié ensemble le « Belgian Cooperative Monitor »[27].

Par ailleurs, comme déjà mentionné dans le chapitre précédent, il n'existe pas de définition juridique d'une coopérative agricole, contrairement à la France. Ainsi, dans les bases de données disponibles, la classification « coopérative agricole » n'existe pas en tant que telle (mis à part pour les coopératives membres du CNC). Sachant que les coopératives agricoles sont caractérisées par une grande diversité et peuvent appartenir au secteur primaire, mais aussi secondaire de l'industrie et même tertiaire, il n'est pas aisé dans ce contexte d'obtenir des données fiables sur les coopératives agricoles existant en Belgique – et *a fortiori* en Wallonie – que ce soit en termes de nombre, de type ou de parts de marché par filière.

Mais une importance non négligeable en Wallonie

Cependant, malgré que le mouvement coopératif belge soit vraisemblablement l'un des plus faibles d'Europe[28], on peut affirmer que les coopératives agricoles ont une importance non négligeable en Belgique et en Wallonie. En effet, les données fournies par le CNC, qui concerne donc uniquement les coopératives agréées, montrent que les coopératives agricoles sont les plus nombreuses, avec une augmentation entre 2000 et 2010 essentiellement due à la formation et l'agrément d'un grand nombre de CUMA[29]. En 2018, on dénombrait 272 coopératives agricoles membres du CNC (ce qui, pour rappel, n'inclut qu'une partie des coopératives existantes).

Commission	1970	1990	2000	2005	2008	2011
Consommation	156	71	62	59	56	36
Agriculture	203	126	188	318	330	279
Production et distribution	42	48	29	26	26	33
Services	842	525	350	140	123	142
Total	1243	770	629	543	535	490

Tableau 1. Nombre de sociétés coopératives agréées par commission. Source: Vanhove 2011

[26] *« Il existe peu de données statistiques fiables sur le mouvement coopératif. En Belgique également, les coopératives sont affectées depuis des décennies par un manque de visibilité auprès du grand public, des décideurs, voire parfois auprès de leurs propres associés. Une identité commune fait défaut, entre autres suite à la grande diversité des secteurs où l'on retrouve des coopératives ». CERA. (2018). Observatory for Belgian co-operatives. Consulté le janvier 11, 2018, sur CoopBuro: http://www.coopburo.be/fr/diensten/drafts/facts-figures*

[27] *Belgian Cooperative Monitor. Dufays F. & Mertens S. (2017). Louvain, Bruxelles: Cera et Febecoop.*

[28] *FWA 2012. Dossier Coopératives. Pleinchamp 04/01/2013. http://www.fwa.be/WEBSITES/Pleinchamp/2012/40_20121004/40_20121004_01.pdf*

[29] *Vanhove 2011. Les coopératives en Belgique. Dans SAW-B 2011. Coopératives, un modèle tout terrien. Les dossiers de l'économie sociale. http://www.saw-b.be/spip/Etudes-annuelles*

D'une manière transversale, on constate un renouveau du secteur coopératif en Belgique. Depuis le début des années 2000, en effet, les groupes coopératifs dits anciens ou traditionnels se sont transformés, les coopératives existantes se sont développées et une nouvelle vague coopérative est apparue[30].

Dans le monde agricole, la tendance est également à l'augmentation du nombre de coopératives. Ce regain d'intérêt pour les coopératives s'est manifesté par la création de nombreuses CUMA, forme coopérative encouragée par des aides régionales et qui représentent la forme la plus répandue de coopératives agréées CNC. Mais cette augmentation est également liée au développement des activités de diversification en agriculture (vente directe, commercialisation et transformation des productions de la ferme, tourisme, énergie verte...) qui a donné une impulsion nouvelle aux coopératives dans le secteur agricole[31].

Une grande diversité des coopératives agricoles

Comme l'illustrent les portraits de cette publication, les coopératives agricoles sont caractérisées par une grande diversité. Elles se distinguent notamment par leur type d'activité :

- production ;
- transformation / conditionnement ;
- commercialisation ;
- approvisionnement en intrants et matériel ;
- fourniture de services ;
- réalisation de travaux agricoles.

Les coopératives agricoles se distinguent également par leur secteur d'activité, leur âge, leur localisation, ainsi que leur taille (petite/moyenne/grande entreprise). Les modes de gouvernance sont également variables d'une coopérative agricole à l'autre. Nous pouvons ajouter à ces facteurs discriminants d'autres éléments de différenciation : moteur lors de la création, type de marché de commercialisation (circuits courts, circuits longs), etc. L'absence de statistiques ciblées ne permet malheureusement pas d'établir d'aperçu fiable et chiffré de cette diversité.

Une étude réalisée en 2018-19[32] basée sur la base de données Bel-first, Banque-Carrefour des Entreprises et Moniteur belge, fournit cependant quelques informations plus précises sur les coopératives agricoles. Cette étude fait état d'environ 1100 sociétés coopératives agricoles actives en Belgique dont environ 650 en Wallonie, réparties dans les catégories suivantes :

- CUMA et entreprises agricoles ou spécialisées en génétique et semences (16%) ;
- Coopératives intra-familiales (coopératives gérées et composées par un nombre réduit d'administrateurs membres d'une même famille) (40%) ;
- Coopératives sans producteurs majoritaires (coopératives dont les producteurs ne sont pas les associés majoritaires) (29%) ;
- Coopératives agricoles de producteurs (coopératives ayant un lien direct avec la production agricole, le produit de leur transformation ou leur commercialisation, la présence majoritaire d'associés agriculteurs et issus de familles différentes) (17%).

Nombre de coopératives agricoles par catégorie en Belgique et en Wallonie

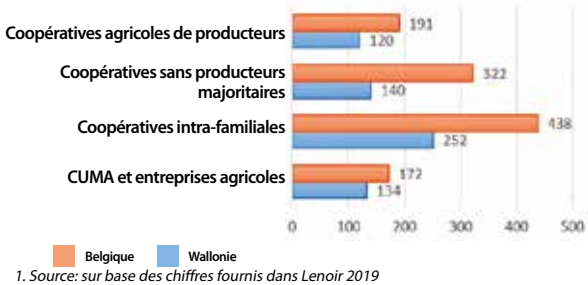

1. Source: sur base des chiffres fournis dans Lenoir 2019

L'étude mentionne que les coopératives de la catégorie « coopératives agricoles de producteurs» sont situées principalement en Wallonie (63%) et que leur nombre a connu sur toute la Belgique une forte croissance durant la dernière décennie avec de nombreuses créations de coopératives.

Les quelques 120 coopératives agricoles de producteurs en Wallonie ont comme activité principale annoncée[33] le commerce (45 % d'entre elles), l'encadrement de la production (40 %) et la transformation (15 %) sachant que de nombreuses coopératives sont actives dans plusieurs activités). Elles correspondent à la catégorie des petites entreprises pour la majorité d'entre elles. À la date d'avril 2019, toutes avaient le statut de SCRL (notons que cette dénomination n'existe plus dans le nouveau code des sociétés et des associations, voir paragraphe consacré à la définition juridique des coopératives) et le tiers d'entre elles avaient la caractéristique de finalité sociale.

[30] Vanhove2011. Les coopératives en Belgique. Dans SAW-B 2011. Coopératives, un modèle tout terrien. Les dossiers de l'économie sociale. http://www.saw-b.be/spip/Etudes-annuelles
[31] FWA 2012. Dossier Coopératives. Pleinchamp 04/01/2013. http://www.fwa.be/WEBSITES/Pleinchamp/2012/40_20121004/40_20121004_01.pdf Lenoir L. 2019. Coopératives agricoles de producteurs : nouvelle vague pour un changement structurel des filières. Etude de cas au sein des filières « lait » et « viande bovine ». [32]Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication. Université Catholique de Louvain, 2019. Prom : Verhaegen Etienne. http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:18959
[33] Selon leur code NACE-BEL, code qui représente la nomenclature européenne pour les activités économiques des entreprises

III. Moteurs et stratégies des coopératives agricoles en Wallonie

Ce chapitre vise à apporter un éclairage sur les réalités des coopératives agricoles en Wallonie, en particulier concernant les moteurs de la création de ces coopératives et les stratégies qu'elles poursuivent pour atteindre leurs objectifs. Il est essentiellement basé sur les informations issues des portraits des coopératives faisant l'objet du prochain chapitre[34], complétées par quelques éléments issus de la littérature. Il est évident que l'analyse fournie est d'ordre illustratif et ne peut être considérée comme reflétant la réalité de l'ensemble des coopératives agricoles wallonnes. Cependant, au vu de la diversité des types de coopératives considérées et des secteurs concernés, et du peu d'études existant à ce sujet, il n'en reste pas moins que cette analyse fournit des enseignements utiles à une meilleure compréhension des réalités des coopératives agricoles wallonnes.

Dans ce chapitre, les enjeux des coopératives sont abordés selon plusieurs axes d'analyse :
– Les moteurs de la création des coopératives;
– Les stratégies poursuivies pour y parvenir (avec un focus sur les stratégies de commercialisation);
– Les avantages des coopératives à leurs membres.

Moteurs de création de coopératives agricoles en Wallonie

Eléments de contexte favorisant le développement des coopératives agricoles en Wallonie

© Noone cares, Unsplash

Comme nous l'avons vu dans le chapitre introductif, les coopératives sont généralement créées en réponse à un besoin non satisfait. La nouvelle vague coopérative débutée dans les années 2000 dans le secteur agricole est caractérisée par la création de nombreuses CUMA mais aussi de coopératives liées au développement d'activités de diversification. La forme coopérative est par ailleurs actuellement encouragée par les instances européennes dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), notamment au travers des OP – organisations de producteurs – pour faire face aux instabilités du marché et au déséquilibre de pouvoir de marché des producteurs[35].

Plusieurs éléments du contexte actuel en Europe et en Wallonie peuvent être source de besoins non satisfaits chez les agriculteurs et inciter à la création de coopératives agricoles:

– volatilité des prix agricoles ;
– pression sur les revenus agricoles (baisse des « termes de l'échange » et revenus fortement dépendants des aides directes, dans un contexte de diminution constante des dépenses agricoles dans le budget européen et d'une réduction du soutien aux exploitations wallonnes depuis 2014) ;
– dé-corrélation entre les prix agricoles et les prix alimentaires, avec une part croissante de la valeur ajoutée brute captée par les industries

[34] *Un tableau récapitulatif de ces coopératives rencontrées est fourni page 25*
[35] *Voir notamment CSA 2019. Améliorer le pouvoir de marché des producteurs. Opportunités et limites des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles. Compte-rendu du séminaire international du 7 novembre 2018. Disponible sur : http://www.csa-be.org/spip.php?rubrique12&debut_page=1*
[36] *Rapport entre l'indice global des prix reçus par les agriculteurs pour leurs produits et celui des prix qu'ils paient pour les facteurs ou intrants utilisés*

agro-alimentaires et la distribution ;
- diminution structurelle du nombre d'exploitations agricoles et concentration des terres ;
- nombre d'heures prestées par les agriculteurs supérieur aux autres catégories socio-professionnelles.

Par ailleurs, la création de coopératives peut également être favorisée par la forte progression de la production et de la consommation bio, l'engouement pour les circuits courts et l'augmentation de la part de « nimaculteurs » (actifs non issus du milieu agricole), qui seraient plus enclins à se lancer dans des coopératives agricoles.

Moteurs de création des coopératives rencontrées

Une revue synthétique des facteurs explicatifs fournis par les coopératives considérées dans cette publication nous permet de tirer quelques leçons, forcément partielles, sur les moteurs de la création de coopératives agricoles en Wallonie, avec des dates de création allant de 1977 à 2019 :

- pour beaucoup, un objectif important lors de la création est d'obtenir un **meilleur prix,** une rémunération jugée plus juste, notamment par une meilleure valorisation des produits ;
- pour certaines, il s'agit de permettre le **maintien des fermes** sur le territoire lors de la disparition d'un maillon en aval de la filière ;
- pour d'autres, il s'agir de **diversifier les sources de revenus** des membres ;
- améliorer la **transparence** dans les filières, en particulier au niveau des marges captées par les différents maillons, et retrouver une certaine **maitrise sur la filière** sont également des moteurs de création pour plusieurs coopératives ;
- **l'accès à du matériel performant** à moindre coût est un moteur de création pour les CUMA ;
- la volonté **d'améliorer la qualité de vie** des agriculteurs membres, ainsi que la poursuite d'idéaux concernant les modèles agricoles ou économiques à promouvoir, sont d'autres moteurs de création des coopératives.

La figure ci-dessous illustre les principaux moteurs de création des coopératives faisant l'objet des portraits du chapitre 5.

[30] *Vanhove2011. Les coopératives en Belgique. Dans SAW-B 2011. Coopératives, un modèle tout terrien. Les dossiers de l'économie sociale. http://www.saw-b.be/spip/Etudes-annuelles*
[31] *FWA 2012. Dossier Coopératives. Pleinchamp 04/01/2013. http://www.fwa.be/WEBSITES/Pleinchamp/2012/40_20121004/40_20121004_01.pdf Lenoir L. 2019. Coopératives agricoles de producteurs : nouvelle vague pour un changement structurel des filières. Etude de cas au sein des filières « lait » et « viande bovine ».* [32] *Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication. Université Catholique de Louvain, 2019. Prom : Verhaegen Etienne. http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:18959*
[33] *Selon leur code NACE-BEL, code qui représente la nomenclature européenne pour les activités économiques des entreprises*

Stratégies poursuivies par des coopératives agricoles wallonnes

Principales stratégies poursuivies par les coopératives rencontrées

Nous identifions quatre grandes stratégies poursuivies par les coopératives rencontrées pour atteindre leurs objectifs, ces stratégies pouvant être combinées entre elles :

1. **La mise en commun de ressources** pour réduire les coûts de production, pour faciliter le travail. Cela peut passer par la mise en commun de machines et du travail pour les CUMA, ou la mise en commun des terres, du travail et des machines pour les coopératives de production ;
2. **Le regroupement de la production et/ou la commercialisation groupée**, pour faciliter l'accès aux marchés et pour renforcer le pouvoir de négociation ;
3. **La maitrise de l'aval de la filière** pour augmenter la valeur ajoutée captée par les agriculteurs. Cette stratégie peut impliquer les étapes de collecte/transport, de conditionnement, de transformation. Elle peut consister en une réduction du nombre d'intermédiaires (remplacement de certains maillons existant par la coopérative) ou par l'emploi à façon de certains maillons de la filière par la coopérative ;
4. **La recherche d'indépendance aux marchés/prix mondiaux**, par la mise en place d'une qualité différenciée guidée et garantie par un cahier des charges, parfois combinée à la commercialisation en circuits courts.

Stratégies des coopératives

Mise en commun des ressources pour réduire les coûts de production et alléger le travail des membres

Regroupement de la production et/ou de la commercialisation groupée

Maîtrise de l'aval de la filière pour augmenter la valeur ajourée captée par mes agriculteurs (collecte, transport, conditionnement, transformation, etc)

Recherche d'indépendance aux marché/prix mondiaux (qualité différenciée garantie par un cahier des charges, etc).

Focus sur la position des coopératives dans la filière et sur le type de commercialisation

Pour les coopératives se chargeant de la commercialisation de la production de leurs membres, la schématisation des différentes étapes que suit la production depuis la ferme jusqu'aux consommateurs, permet de distinguer plusieurs cas de figure selon le rôle de la coopérative dans la filière, en particulier dans les étapes de transformation et de commercialisation *(voir légende dans le bas du tableau).*

Nous constatons que certaines coopératives prennent en charge toute la filière en aval de la ferme. D'autres prennent en charge les premiers maillons uniquement. Dans le cas de la viande, certaines coopératives travaillent à façon avec certains maillons de la filière, mais en restent propriétaires jusqu'à la commercialisation au consommateur ou vendeur final. Le type de circuit de commercialisation varie, depuis les grandes surfaces jusqu'au circuit-court (magasin de coopérative, marchés, magasin à la ferme) en passant par les grossistes.

Rôle de la coopérative dans la filière

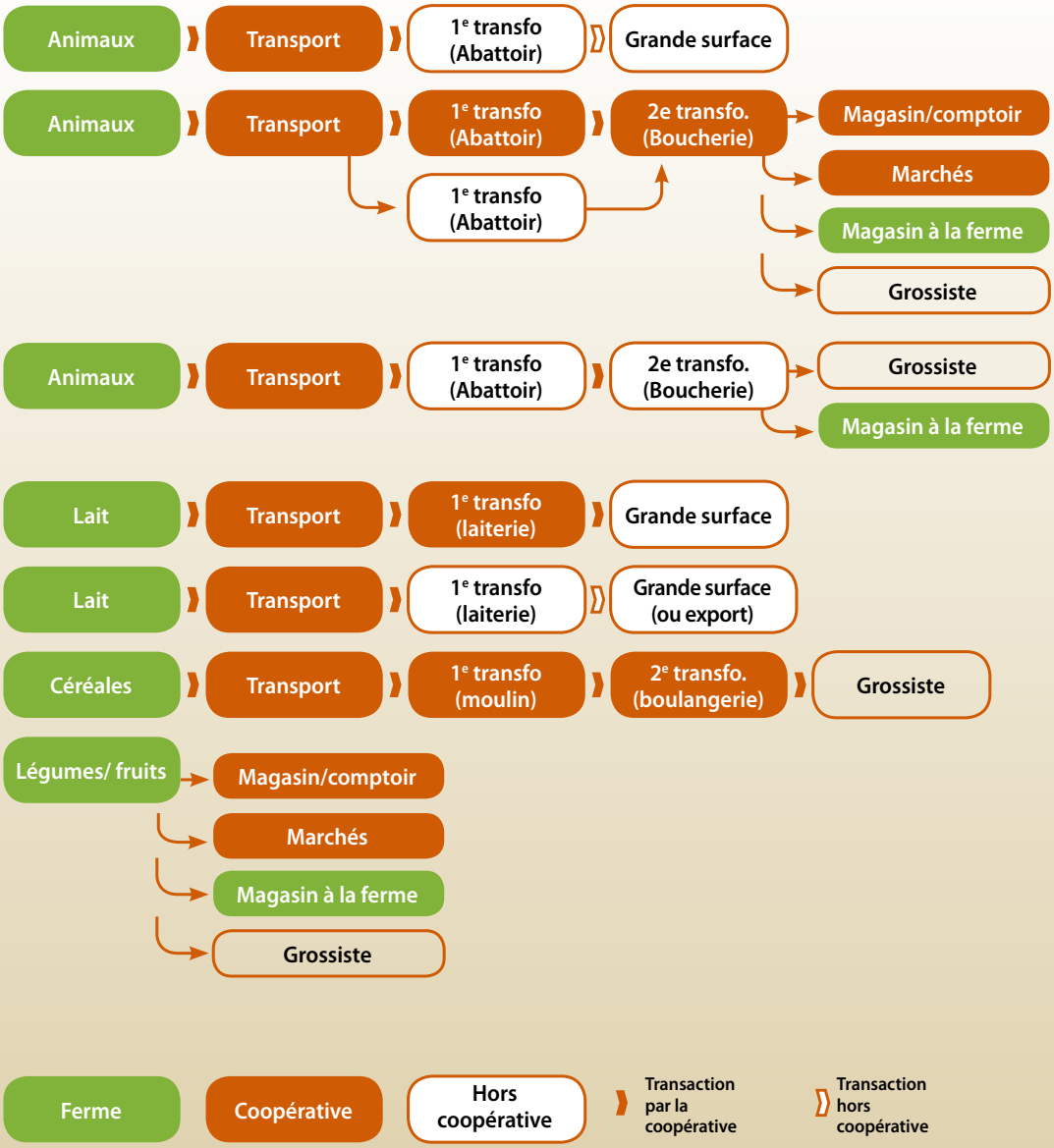

Avantages apportés par les coopératives wallonnes à leurs membres

La coopération au sein de coopératives agricoles peut apporter différents types d'avantages aux agriculteurs membres, selon la nature des d'activités menées et selon les stratégies poursuivies. Comme l'illustre le tableau suivant, six grandes familles d'avantages peuvent être identifiées, pour les coopératives wallonnes comme pour les coopératives des pays du Sud :

Avantages	Mécanismes
Mieux valoriser la production	✓ Meilleurs prix et conditions de vente (pouvoir de négociation renforcé, augmentation des volumes, ...)
	✓ Meilleur accès aux marchés (nouveaux débouchés, fidélisation du client)
	✓ Maitrise de la filière et captage de la valeur-ajoutée
Mutualiser et diminuer les risques	✓ Stabilisation des prix au producteur
	✓ Débouché garanti pour la production
	✓ Mutualisation des risques (par une mise en commun de la production par exemple)
Réduire les coûts de production	✓ Achats groupés (matériel et intrants)
	✓ Mutualisation des risques (par une mise en commun de la production par exemple)
Faciliter l'accès aux ressources et aux facteurs de production	✓ Amélioration de l'accès à la terre, à l'eau...
	✓ Amélioration de l'accès au crédit
Renforcer l'entraide et améliorer la qualité de vie	✓ Partage d'informations
	✓ Soutien moral
	✓ Prêt et échange de matériel
	✓ Chantiers communs
	✓ Entraide financière
Développer les compétences et encourager l'innovation	✓ Accès au conseil et aux formations
	✓ Echange d'expériences et amélioration des pratiques
	✓ Expérimentation conjointe
	✓ Mutualisation des compétences

Les représentants des coopératives rencontrés ont mis en avant différents avantages que leur apporte leur coopérative. Certains de ces avantages renvoient à la raison d'être des coopératives, d'autres sont des avantages « dérivés » (mais pas forcément moins importants) du fonctionnement en coopérative. Certains avantages sont d'ordre économique, d'autres sont d'ordre social.

Le tableau suivant synthétise – de manière non exhaustive – les différents avantages mis en avant par les coopérateurs rencontrés, ainsi que le mécanisme par lequel il est obtenu. La coopérative concernée est citée afin de permettre au lecteur de se référer aux portraits du chapitre suivant.

Avantages	Mécanismes	Coopératives
Obtenir un prix rémunérateur	Prix couvrant les coûts de production, fixé lors d'un dialogue annuel entre les coopérateurs et les gestionnaires	Coprosain
	Prix basé sur les coûts de production (Label « prix juste producteur »)	Coprobel
	Prix juste fixé par les producteurs et stable (via la marque « c'est qui le patron ? »)	Coferme
	Prix rémunérateur fixé par le producteur	Les Fermes de Chez Nous
	Prix lissé et déterminé sur base des coûts de production	Marguerite Happy Cow
Améliorer la rentabilité	Achats en commun de matériel et mutualisation des travaux agricoles	CUMA Chumagri CUMA de Frocourt
Entraide financière	Octroi d'avances financières sur la production pour améliorer la trésorerie des exploitations lors de crises (prix bas)	Coferme
	Mis en place d'une cagnotte de solidarité en cas de surproduction pour compenser les pertes des membres ne pouvant écouler leur production via la coopérative	GVBOB
Améliorer la qualité de vie	Répartition de la charge de travail, des horaires moins lourds facilitant la vie de famille (WE, vacances, ...)	Les Trois Maraîchers
Soutien moral	Soutien entre pairs pour la production en agriculture bio	GVBOB
Enrichissement mutuel par le partage d'idées	Echanges entre les membres qui apportent de nouvelles idées et compétences à chaque agriculteur	Condi-Plants

COOPÉRATIVES AGRICOLES EN WALLONIE :

RÉALITÉS ET ENJEUX

IV. Un enjeu transversal : fonctionner ensemble

Les échanges avec les coopératives wallonnes, mais également plusieurs coopératives françaises rencontrées lors de voyages d'étude ou de séminaires[37], nous ont permis d'identifier quelques enjeux transversaux auxquels font face les coopératives agricoles dans nos régions, quelles que soient leur forme ou leur stratégie. Un enjeu majeur, sans cesse abordé au fil des rencontres, est celui du fonctionnement collectif, souvent vu comme une difficulté, voire un frein à la création ou au développement de coopératives. Pour aborder cet enjeu, nous relayons la parole des coopérateurs et personnes-ressources rencontrés, qui nous ont expliqué ce qui, selon leur expérience, était essentiel pour faciliter ce fonctionnement collectif.

Il ressort de leurs témoignages les éléments suivants : il est essentiel d'accorder du temps au dialogue, aux échanges. Mais il s'agit d'un facteur nécessaire mais pas suffisant ; travailler sur les relations humaines est également fondamental, tout comme assurer la démocratie par des règles bien pensées. La présence d'agriculteurs « mobilisateurs » est également utile. Des réflexions collectives régulières sur la vision de la coopérative et son fonctionnement sont également des atouts pour favoriser l'appropriation et la pérennité du projet coopératif. Un accompagnement externe approprié peut constituer un levier pour faciliter cette réflexion collective et favoriser l'innovation. Enfin, au-delà de l'échelle des exploitations, intégrer la coopération dans les formations agricoles semble être un levier à ne pas négliger.

Accorder du temps au dialogue

Réussir ensemble est aussi important que de produire des légumes !

La coopérative Les Trois Maraichers (voir portrait dans cette publication) a mis la coopération au cœur de son projet collectif. Jean-François Aseglio, membre fondateur de la coopérative Les Trois Maraichers (voir portrait dans cette publication), explique : *« La coopération, ça prend beaucoup de temps, ça nécessite de se faire confiance et de définir un cadre petit à petit. Ça nécessite aussi d'apprendre à communiquer, à parler de ce qui ne fonctionne pas. On se retrouve par exemple tous les mois pour parler de comment on se sent dans le projet et quelles ont été les sources de tensions pour chacun, pour pouvoir soigner ces tensions»*. Un élément primordial de réussite, selon Jean-François, est de se réunir fréquemment et de considérer ce temps de communication entre coopérateurs comme du temps de travail. *« Nous, on l'a mis au cœur du projet : réussir ensemble est aussi important que de produire des légumes ! ».*

© Warren Wong, Unsplash

Travailler sur les relations humaines

Le meilleur investissement de notre CUMA : travailler sur les relations interpersonnelles !

La CUMA « Plaine de Faverges » dans la région d'Auvergne-Rhône-Alpes en France a très tôt misé sur l'amélioration des relations humaines. Il s'agit aujourd'hui d'une CUMA intégrale (c'est-à-dire que les membres

[37] *Voir autres publications renseignées en préambule de cette publication*

n'ont quasi plus de matériel individuel). Yves François , agriculteur membre de la CUMA, juge que l'évolution de sa CUMA a été possible parce que ses membres ont compris dès le départ l'importance d'investir dans le capital humain. Il estime que les meilleurs investissements de la CUMA ont été de réaliser des stages pour comprendre et améliorer les relations interpersonnelles (PNL, analyses transactionnelles notamment) et suivre et ré-aborder de manière continue ces questions. Il affirme : *« En comprenant qui nous sommes, nous pouvons mieux travailler ensemble ».*

Du temps, des agriculteurs mobilisateurs et une interdépendance positive

La présence d'agriculteurs mobilisateurs et une interdépendance vécue positivement

Véronique Lucas, sociologue rurale spécialiste des CUMA en France[39], identifie deux facteurs essentiels pour la réussite d'un projet coopératif, en plus du fait d'accorder du temps à la coopération. D'une part, la coopération est facilitée par la présence d'agriculteurs « mobilisateurs » qui pilotent la coopérative et en fédèrent les membres. Il s'agit d'agriculteurs compétents, disponibles et crédibles pour assurer ce rôle. D'autre part, dans les projets coopératifs qui fonctionnent bien, on remarque que les agriculteurs considèrent la plus grande interdépendance entre eux comme un avantage, comme une forme de réassurance dans le contexte actuel incertain, plutôt que comme une contrainte.

Asseoir la démocratie par des règles bien pensées

Chacun son rôle et son niveau de pouvoir !

Pour Eric Walin, directeur de la coopérative SCAR[40], pour construire et gérer un outil collectif sur la durée, au service des coopérateurs, il faut prévoir des structures décisionnelles bien cadrées, transparentes, fonctionnelles et étanches : chacun son rôle et son niveau de pouvoir. Eric Walin conseille notamment d'établir des ROI (règlements d'ordre intérieur) à tous les niveaux (CA, comité de gestion...) pour régler le fonctionnement interne. De préférence des ROI simples pour qu'ils soient compris de tous. Si certaines tâches sont déléguées à un directeur par exemple, il faut assurer que les membres gardent la maitrise de leur coopérative : *« tu as la compétence, j'ai le pouvoir de décider ».*

Eric Walin insiste aussi sur l'importance de prévoir un plafond de capital dès le départ, afin d'éviter ultérieurement des déséquilibres de rapports de force ou des problèmes si certains coopérateurs se retirent. En effet, malgré le principe « 1 coopérateur = 1 voix », un coopérateur qui détiendrait une part importante du capital aurait dans les faits un pouvoir plus grand (en menaçant de se retirer par exemple) qu'un autre coopérateur qui détiendrait une part minime.

Il s'agit aussi d'éviter les conflits d'intérêt, qui surviennent très souvent. Il est fréquent que des intérêts individuels des membres aillent à l'encontre de l'intérêt de la coopérative sur la durée. Faire une exception pour un membre en difficulté est tentant, mais risque de mettre à mal le projet coopératif, il faut donc avoir une stratégie globale et à long terme claire.

Des réflexions collectives pour garder la maitrise de l'outil coopératif

Redéfinir en permanence le fonctionnement de la coopérative pour répondre aux valeurs et visions des membres

La coopérative Prospérité fermière, une importante coopérative laitière en France, a entamé après une crise économique en 2009 une réflexion collective sur l'identité de la coopérative. Un important exercice sur l'identité de la coopérative a été mené sur plusieurs mois par ses membres, explique Mickaël Poillon[41], agriculteur membre et ancien vice-président de la coopérative. Les membres ont ainsi redéfini l'identité de la coopérative, une stratégie et des actions à mener dans les 10 ans à venir. Le projet a été défini autour d'un objectif principal : maintenir la densité et la diversité des exploitations laitières de la région en renouvelant l'ancrage territorial du groupe et sa relation aux adhérents. Pour relever les défis identifiés, la coopérative mise notamment sur la formation des coopérateurs et la vision prospective des leaders. Une leçon est apparue clairement aux yeux des coopérateurs : pour garder la maitrise de l'outil coopératif, il est nécessaire de redéfinir en permanence le fonctionnement de la coopérative en veillant à garder une stratégie qui réponde aux valeurs et à la vision des membres. La démocratie doit constamment être réinventée au sein de la coopérative, affirme Mickaël Poillion.

[38] *Voir CSA 2017. Conseil agricole : coopérer pour améliorer la résilience des exploitations. Compte-rendu du séminaire international organisé le 08/11/17.*
[39] *Voir l'intervention de Véronique Lucas lors de la soirée-débat organisée dans le cadre de la semaine de la Coopération agricole organisée par le CSA en mars 2020*
[40] *Voir l'intervention d'Eric Walin lors de la formation organisée par la FJA et le CSA en février 2019 : « Les clés de la réussite d'un projet de coopérative agricole »*
[41] *Voir le chapitre consacré à la coopérative Prospérité Fermière dans le compte-rendu du voyage d'étude sur les coopératives agricoles organisé en 2017 par le CSA*

Un accompagnement des réflexions collectives

Le changement est une activité collective !

Au-delà des compétences des agriculteurs, il peut être utile de prévoir un accompagnement de la dynamique collective afin de favoriser la réflexion collective. Claire Ruault, sociologue rurale membre du GERDAL[42], rappelle l'importance des échanges de connaissances et d'expériences entre agriculteurs dans la production de nouvelles connaissances et dans les processus de changement, d'innovation. Le changement est en effet avant tout une activité de réflexion (sur la situation, sur ce qu'on fait et comment le faire autrement). Ce sont les différentes manières de faire entre agriculteurs, les variantes, qui forment le terreau de la réflexion autour de problèmes donnés. *« C'est parce qu'on ne fait pas tous pareil qu'on se fait sa propre idée des choses ».* Il n'y a pas de solution toute faite, chacun doit trouver comment faire dans sa propre situation, et les échanges apportent des nouvelles idées. Les discussions entre agriculteurs sont aussi nécessaires pour favoriser l'appropriation de connaissances apportées par des « experts », par la traduction de ces informations selon les questions que l'on se pose. Pour favoriser la réflexion collective, il s'agit d'envisager l'accompagnement comme une aide à la réflexion. Ce type d'accompagnement repose sur deux rouages principaux : (1) aider à formuler des problèmes à traiter, à partir des préoccupations des agriculteurs et (2) aider à produire des idées, à mobiliser des connaissances extérieures, et à en évaluer l'utilité par rapport aux questions que l'on se pose.

Des modèles et des formations pour développer la culture coopérative

On n'est pas intrinsèquement coopératif ou individualiste, c'est le contexte social qui joue !

Est-on trop individualiste en Wallonie pour fonctionner en coopérative, comme il est fréquent de l'entendre dire ? Pour Véronique Lucas[43], on n'est pas intrinsèquement coopératif ou individualiste, c'est le contexte social qui influe sur notre capacité à coopérer : sans modèle de coopération autour de nous, il est plus difficile d'initier et de faire fonctionner un projet coopératif.

Par ailleurs, les questions de coopération sont peu présentes dans les formations des agriculteurs, de même que les compétences nécessaires à la coopération sont peu mises en avant dans les parcours de formation. Or, on sait aujourd'hui que des compétences dialogiques et stratégiques sont plus qu'utiles, c'est-à-dire les capacités pour des agriculteurs à exprimer leurs questions, à faire valoir leurs besoins ou leurs expériences, et à repérer des complémentarités avec leurs pairs. Cette absence de la coopération dans les parcours de formation est paradoxale, puisque la capacité à coopérer est souvent citée comme une ressource importante pour l'agriculture de demain.

© pixabay

[42] *Voir l'intervention de Claire Ruault dans CSA 2017. Conseil agricole : coopérer pour améliorer la résilience des exploitations. Compte-rendu du séminaire international organisé le 08/11/17.*
[43] *Voir l'intervention de Véronique Lucas lors de la soirée-débat organisée dans le cadre de la Semaine de la Coopération Agricole organisée par le CSA en mars 2020*

COOPÉRATIVES AGRICOLES EN WALLONIE :

RÉALITÉS ET ENJEUX

V. Portraits de coopératives agricoles wallonnes

Cette section est une compilation de 12 portraits de coopératives agricoles rencontrées par le CSA entre 2017 et 2020. Le tableau suivant fournit un aperçu synthétique de ces coopératives, classées par ordre alphabétique.

Elles sont actives dans diverses filières, et leur activité est souvent située en aval des exploitations pour la collecte/conditionnement/transformation et/ou commercialisation des produits. Certaines coopératives de cette compilation sont également actives en amont de l'exploitation, en facilitant l'accès à des facteurs de production ou du matériel. Enfin, quelques coopératives de cette compilation voient leur activité centrée sur la production elle-même.

Coopérative	*Année de création*	*Secteur / filière*	*Type d'activité (bref)*	*Type d'activité (détail)*	*Objectifs poursuivis lors de la création*	*Circuit de commercialisation (le cas échéant)*	*Type de membres*	*Nombre d'agriculteurs membres*
Agribio	2000	Céréales	Transformation Commercialisation	Transformation de céréales et commercialisation de produits céréaliers	Mieux valoriser les céréales bio et offrir un prix juste aux producteurs	Magasins bio (petites et moyennes surfaces)	Agriculteurs + entrepreneurs	3
Coferme	1977	Lait	Collecte Commercialisation	Collecte et commercialisation du lait	Maintenir les activités des fermes laitières du territoire en assurant la collecte du lait	Laiteries & Grandes surfaces	Agriculteurs	200
Condi-plants	1995	PDT (plants)	Conditionnement Stockage	Stockage et conditionnement de plants de PDT	Diversifier et améliorer les revenus des producteurs	/	Agriculteurs + 1 agent commercial	5
Coprosain	1986	Viande	Transformation Commercialisation	Transformation et commercialisation des produits fermiers (viande et autres)	Soutenir les petites exploitations de polyculture-élevage grâce à un prix juste	Marchés, points de vente	Agriculteurs	55
Coprobel - Coq des Prés	1999	Volaille	Transformation Commercialisation	Transformation (à façon) et commercialisation des volailles	Commercialiser la production des membres suite à la faillite d'un maillon de la filière	Points de vente à la ferme et grossistes	Agriculteurs	38
CUMA « CHUMAGRI »	1992	Matériel agricole (polyculture-élevage)	Achats et entretiens machines agricoles Travaux agricoles	Mutualisation des machines et d'une partie des travaux agricoles	Investir ensemble pour accéder à du matériel performant et réduire les coûts	/	Agriculteurs	14
CUMA de Frocourt	2011	Matériel agricole (grandes cultures)	Achats et entretiens machines agricoles Travaux agricoles	Mutualisation des machines et d'une partie des travaux agricoles	Investir ensemble pour accéder à du matériel performant et réduire les coûts	/	Agriculteurs	4
GVBOB	1996	Viande bovine	Commercialisation	Commercialisation groupée	Mieux valoriser la viande répondant au cahier des charges bio	Grande surface	Agriculteurs	7
La Botte Paysanne	2016	Maraichage	Commercialisation	Commercialisation dans un point de vente collectif	Faciliter la vente directe pour des jeunes maraichers, favoriser le développement économique local	Magasin collectif	Agriculteurs	6
Les Fermes de Chez Nous	2019	Viande	Transformation Commercialisation	Transformation et commercialisation de viande bovine, porcine, ovine, volaille dans un point de vente collectif	Assurer une rémunération correcte des éleveurs en valorisant la viande localement	Boucherie et épicerie collective	Agriculteurs + boucher	4
Les Trois Maraîchers	2017	Maraichage	Production agricole Transformation Commercialisation	Mutualisation de terres, de matériel et du travail + commercialisation groupée	Assurer une qualité de vie en partageant les responsabilités	Vente à la ferme, marchés, GASAP	Agriculteurs + entrepreneurs	6
Marguerite Happy Cow	2017	Lait	Transformation Commercialisation	Transformation, labélisation et commercialisation de fromages	Développer une filière de qualité différenciée en rémunérant équitablement les différents maillons	Grande surface	Agriculteurs, transformateurs, coopérative d'aliments pour bétail, consommateurs	10
En direct de mon élevage	2018	Viande	Transformation Commercialisation	Transformation et commercialisation de bovins	Reprendre le pouvoir sur la production de viande suite au scandale Veviba et commercialiser des produits de qualité à un prix plus juste	Boucheries, petites, moyennes et grandes surfaces et bientôt horeca	Agriculteurs + vétérinaire (transformation gérée par de la sous-traitance)	120

Agribio

[Rencontre avec Bruno Greindl en juillet 2018]

La petite histoire

Les débuts de la coopérative Agribio remontent à presque 20 ans. À cette époque-là, Bruno Greindl et Hermann Pirmez, fraichement passés du conventionnel au bio, sont confrontés à une brusque chute du prix des céréales bio. Ils décident

alors de rassembler plusieurs agriculteurs autour d'un projet coopératif visant à valoriser les céréales autrement afin d'offrir un prix juste et maîtrisé aux coopérateurs. Lors de la première réunion, une trentaine d'agriculteurs se montrent intéressés, mais deux mois plus tard, au moment de réfléchir aux montants à investir, ils ne sont plus que 10 et au moment de lancer la coopérative, ils sont trois : Bruno, sa femme et Hermann, le nombre minimum pour lancer une société coopérative.

Dans un premier temps, l'activité principale de la coopérative consiste à nettoyer et calibrer le grain, celui-ci est alors envoyé vers un moulin hollandais et ensuite récupéré pour être commercialisé sous le nom d'Agribio. Mais la qualité des farines ne correspond pas toujours à leurs attentes et, poussés par le souhait de proposer un produit 100% belge, la coopérative fait ensuite l'acquisition d'un premier moulin.

C'est à ce moment-là que Christophe est arrivé. Bruno raconte : *« Pendant 10 ans, Agribio a végété. Christophe Portier, dont le profil est plutôt celui d'un commercial, est arrivé en 2008 et il a secoué le cocotier »*. Cependant à cette époque, l'activité de la coopérative ne permet pas de dégager de salaire supplémentaire. C'est grâce à la collaboration avec un boulanger de la région qu'Agribio lance un atelier de boulangerie et que l'activité d'Agribio décolle.
Le développement de cette activité a nécessité des investissements coûteux. Ceux-ci ont pu être réalisés grâce à une ouverture du capital, qui s'est faite à travers l'accueil de trois nouveaux coopérateurs (Christophe, Raymond et Juan) dont deux non-agriculteurs. Bruno souligne que c'est justement parce qu'ils se sont entourés de personnes avec des compétences autres qu'agricoles (commerciales et juridiques) que la coopérative Agribio a pu se développer et devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Elle produit aujourd'hui des viennoiseries, du pain, des pâtes, du muesli, des biscuits... une large gamme de produits.

La qualité plutôt que les marchés mondialisés

Les économies d'échelle, Bruno y croit, mais dans une certaine mesure : « Il faut se rendre à l'évidence, bien souvent nos fermes wallonnes font figure de confettis par rapport à certaines fermes ukrainiennes. Pour faire face à cette concurrence nous avons fait le choix de ne pas lésiner sur la qualité. La valeur ajoutée de nos produits se trouve dans cette qualité, mais aussi dans l'aspect local et artisanal ». Un choix qui paie, car Agribio est une coopérative rentable, Bruno dirait même plus : *« Si ce n'est pas rentable, ce n'est pas durable et ce n'est pas honteux de faire du bénéfice »*.

La nécessité d'innover

Cependant, ajoute Christophe, *« on ne peut pas se permettre de se reposer sur nos lauriers, il faut constamment innover »*. Cela passe notamment par l'amélioration des procédés de production, le lancement de nouveaux produits et la recherche de nouveaux canaux de commercialisation.

Leur prochain projet ? La coopérative n'en n'a pas un, mais plusieurs : une activité brassicole, un hall relais, un verger agroforestier, un cidre aux poires, des barres de céréales, de l'alimentation pour sportifs, une activité brassicole, l'essaimage de boulangeries...

AGRIBIO

Coferme

[Rencontre avec avec Fabienne Dupuis
en juillet 2019]

La petite histoire

C'est le 07 décembre 1977 que 16 producteurs ont constitué la coopérative COFERME (Compagnie fermière de l'Entre Sambre et Meuse) avec comme objectif

de conserver l'entière maîtrise par les fermiers de la production et de la récolte de lait et de maintenir dans l'Entre Sambre et Meuse une valorisation maximale du lait qui y est produit. A cette époque, ces producteurs sentaient leur activité menacée en raison des conditions de collecte imposées par les laiteries existantes, voire même du refus de collecter le lait des exploitations jugées trop petites ou trop éloignées. Coferme a donc permis à ces exploitations de maintenir leur activité.

La finalité de la coopérative est bien de rendre service à ses membres par la collecte et la commercialisation du lait. Son rôle social se traduit aussi par l'importance accordée à la stabilité du personnel et des producteurs.

Aujourd'hui, la coopérative compte environ 180 producteurs. Six camions citerne collectent sur l'année environ 50 millions de litres de lait par an et parcourent ainsi près de 600 000 km par an. Le lait des producteurs est à la société Chimay Fromage, mais aussi à d'autres laiteries proches.

Se diversifier pour moins dépendre du marché mondialisé

En 2018, pour se diversifier, la coopérative a par ailleurs développé un partenariat avec la marque « C'est qui le patron » afin de proposer ce lait en Belgique. Il s'agit d'un lait produit selon un cahier des charges basé sur le pâturage et les fourrages locaux, et dont le prix est fixé par les producteurs et stable dans le temps. En 2019, toujours dans cet esprit de diversification et de durabilité, la coopérative est également devenue, suite à un appel à projets, fournisseur d'institutions publiques (CPAS, banques alimentaires).

Fabienne Dupuis, agricultrice membre de Coferme, nous expliquait les difficultés pour une coopérative face au marché mondialisé du lait :
« En ce qui concerne la valorisation de notre production, on peut dire que le souci de tenter une meilleure valorisation a été pris en compte par le fait de l'exercice même de cette démocratie par les producteurs eux-mêmes. On a essayé de faire au mieux et on est pourtant dans un marché mondial. Et là, c'est quand même là que le bât blesse, parce que quand notre produit sort de notre coopérative, il se trouve dans la jungle de nouveau, il ne se retrouve pas dans une coopérative. Les acheteurs jouent la concurrence totalement, donc, là, on perd une certaine partie de notre force ».
Elle revient aussi sur les avantages à pouvoir bénéficier d'un prix rémunérateur et stable :
« Ce critère de prix juste, de prix équitable était vraiment enfin l'aboutissement de tous nos combats et de tout le malheur qu'on avait subi. C'était de pouvoir dire, le lait va être vendu à un prix fixe et le producteur va être rémunéré à un prix fixe. Et c'est vraiment sortir de la contrainte du marché mondial. Le fait de la savoir à l'avance est hyper important pour la planification de ses investissements dans sa ferme. Et le fait d'en connaître le montant au litre est hyper important aussi pour savoir planifier sa production et ses coûts de production. Il peut déterminer beaucoup plus facilement, estimer plus facilement sa marge ».

Une capacité d'entraide renforcée par la coopérative

Elle nous explique également l'entraide existant entre les membres de la coopérative et les mesures prises pour aider les agriculteurs qui étaient le plus dans le besoin lors des crises laitières de 2009 et 2016 : *« La trésorerie des exploitations avait été lourdement impactée et on a pu, dans la mesure du possible évidemment, puisqu'on ne pouvait pas le faire à tout le monde, donner des avances sur production, des avances financières. D'autre part, on a décidé aussi d'anticiper le paiement de certaines primes, on a essayé de dégager des capacités de trésorerie le plus rapidement possible pour nos producteurs qui en avaient besoin ».*

Condi-plants

[Rencontre avec Wilhem Bommers en juillet 2019]

La petite histoire

La coopérative Condi-Plants a été créée en 1995 par cinq exploitations dans la région de Gembloux afin de stocker, conditionner et faciliter la commercialisation de plants de pomme de terre,

dans le but de diversifier et d'améliorer les revenus des membres. *« C'était une période où l'on voyait que la rentabilité des céréales diminuait fortement et nous étions à la recherche d'une spéculation plus rémunératrice. Nous avons décidé de fonder une coopérative pour créer un outil afin de valoriser nos produits et être en force vis-à-vis du marché »* explique Wilhem Bommers, agriculteur fondateur de la coopérative.

Aujourd'hui, la coopérative stocke les plants de pomme de terre, les trie, les calibre, les emballe et les prépare pour l'expédition. Ceci a nécessité la construction d'un bâtiment de stockage, des installations de triage et des installations frigorifiques pour un stockage de long terme.

Chaque coopérateur reste propriétaire de sa marchandise et décide de la destination de sa marchandise, en coordination avec un agent commercial membre de la coopérative et qui commercialise 60-80% de la production des membres.

Un enjeu pour la coopérative est la planification des récoltes : afin d'assurer une répartition de l'activité sur 6 ou 7 mois, il faut en amont bien réfléchir aux variétés qui seront utilisées chez les différents membres. Le CA définit ainsi un *« portefeuille de variété »* en tenant compte de cet impératif, mais également des besoins et souhaits des agriculteurs membres.

Grâce aux investissements collectifs, la coopérative dispose d'équipements performants. Cela lui permet également de réaliser du travail à façon (tri, stockage) pour les producteurs de plants de pomme de terre qui ne sont pas coopérateurs. Par ailleurs, la coopérative est prestataire de service en dispatching de plants de pomme de terre pour quelques grandes maisons dans le secteur de la pomme de terre et de la frite, qui livrent une marchandise brute ou semi-brute ; la coopérative effectue l'emballage et l'expédition pour ces entreprises. Ceci permet à la coopérative de rentabiliser ses investissements dans du matériel de qualité.

S'enrichir mutuellement

La coopération entre les membres apporte également un enrichissement mutuel, comme l'explique Wilhem : *« L'aspect humain est très important parce que tout le monde, en travaillant ensemble apprend de l'autre. Et nous avons, en dehors de nos activités d'agriculteur, nous avons appris énormément de choses sur la gestion d'une petite société qui se répercute aussi dans le travail journalier à la maison. C'est très enrichissant, parce que tout le monde a ses compétences et on se complète dans beaucoup de choses et dans beaucoup d'idées aussi. Il y a plusieurs idées qui viennent sur la table et on discute et c'est toujours enrichissant. »*

Coprosain

[Rencontre avec Paul Vankeerberghen, directeur général, à la formation CSA-FJA en février 2019]

La petite histoire

La coopérative Coprosain a été créée en 1986, et émane d'un groupement d'agriculteurs, Agrisain (pour « Agriculture Saine ») qui a été mis en place en 1975 avec comme mission de soutenir les petites exploitations grâce à un prix juste aux producteurs par la vente directe des produits de qualité aux consommateurs. Ces objectifs prévalent toujours aujourd'hui.

Au départ, les agriculteurs d'Agrisain vendaient leurs produits, peu transformés, sur des marchés. Certains avaient également un magasin à la ferme. Puis l'opportunité d'acheter un abattoir et de développer une boucherie s'est présentée, ce qui correspondait à la demande des consommateurs. Cette opportunité a été saisie pour transformer la viande produite par les membres des coopératives et la commercialiser. Mais cela nécessitait de changer de modèle économique, car il fallait embaucher de la main d'œuvre pour les étapes de transformation et la commercialisation. Les agriculteurs membres d'Agrisain ont alors décidé de créer la coopérative Coprosain (pour « Coopérative de Produits Sains »).

Coprosain regroupe aujourd'hui 55 agriculteurs, tous pratiquant la polyculture-élevage et situés majoritairement dans un rayon de 30km autour de la ville d'Ath. La coopérative se charge des aspects de transformation de la viande et de commercialisation des produits de leurs membres. Elle emploie 60 salariés et montre un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros.

En plus de la commercialisation via les marchés, la coopérative a ouvert plusieurs magasins « comptoirs-fermiers » dans plusieurs villes afin de commercialiser ses produits directement auprès des consommateurs. La coopérative livre également à des grossistes.

Une partie des agriculteurs et des produits est labellisée bio, l'autre respecte le cahier des charges déterminé par les membres de Coprosain, mais contrôlé de manière indépendante.

Un juste prix, basé sur le dialogue et la qualité différenciée en circuits-courts

Chaque année, des réunions spécifiques par produit sont organisées afin de mettre à jour les cahiers des charges, le calendrier de livraison et le prix payé aux agriculteurs. Coprosain mise sur ce dialogue, l'absence d'intermédiaire et sur la qualité différenciée pour assurer une juste rémunération des producteurs coopérateurs. A titre d'exemple, le prix payé pour les porcs est largement au-dessus de celui du marché depuis plusieurs années, afin de prendre en compte l'augmentation du coût de l'alimentation porcine.

Notons aussi que les membres de Coprosain ne perçoivent pas de bénéfices à la fin de l'année ; leur avantage est d'obtenir un prix équitable et l'assurance de la vente de leurs produits. Les bénéfices de la coopérative sont plutôt réinvestis dans les magasins, les abattoirs, les camions, l'embauche de personnel supplémentaire, etc.

Coprosain

Coprobel - Coq des Prés

[Rencontre avec Anne-Marie Longrée et Julie Elias en juillet 2018]

La petite histoire

L'histoire de la coopérative Coprobel commence fin des années '90 lorsque l'abattoir de Ciney fait faillite en laissant sur le carreau 7 aviculteurs qui avaient lancé une filière de poulet labélisée. Ces éleveurs ne se laissent pas abattre et décident de créer une coopérative pour commercialiser leurs volailles auprès de la grande distribution et ainsi sécuriser leurs revenus. Coprobel voit ainsi le jour en 1999.

Mais les aviculteurs font face à une nouvelle déroute en 2008, lorsqu'une grande enseigne, acheteur quasi exclusif de la coopérative, met fin à leur contrat. La situation est délicate, mais l'arrivée de nouveaux aviculteurs bio cherchant un débouché sur le marché belge va donner un second souffle à Coprobel et mener à la création de la marque « Coq des prés » avec l'objectif de commercialiser les produits en circuit-courts (ferme, marchés, traiteurs, bouchers, ...).

Anne-Marie Longrée, propriétaire d'une ferme de polyculture-élevage à Fernelmont, fait partie de l'aventure « Coq des prés » dès ses premiers jours. *« Au début des années 2000, nous cherchions à diversifier notre production et nous avons fait le choix de produire des poulets en bio parce qu'une nouvelle filière était en train de se créer via l'abattoir de Mouscron qui vendait ensuite les volailles aux Pays-Bas. Toutefois, nous trouvions ça dommage de produire un poulet de qualité, mais de ne pas le commercialiser chez nous. » C'est ainsi que ces éleveurs bio vont rejoindre Coprobel, dont les autres membres se convertiront au bio, et que la coopérative se chargera de commercialiser une partie de leur production en Belgique sous la marque « Coq des prés».* Les poulets « Coq des prés » sont produits en respectant les normes bio, mais les éleveurs vont plus loin dans leur démarche de qualité et ont créé leur propre charte : le choix d'une race à croissance lente, un aliment composé de produits locaux (qui proviennent d'une autre coopérative, la coopérative SCAR) ou encore, l'obligation d'accès à un parcours extérieur.

C'est la coopérative qui se charge de faire abattre, découper (via l'abattoir de Mouscron, qui travaille à façon pour Coprobel), mais aussi emballer et livrer les produits Coq des Prés, qui vont du poulet entier ou découpés à des produits transformés (hamburger, chipolatas, ...). La coopérative est aussi très active en termes de communication et de marketing.

La coopérative rassemble actuellement une quarantaine de producteurs-coopérateurs. Les lots de volailles des producteurs sont commercialisés soit en Hollande, soit en Belgique sous la marque « Coq des prés ». Coprobel commercialise entre 5000 et 6000 volailles par semaine, 50% de la production est vendue à la ferme en circuit-court, le reste part chez des grossistes. Aucune vente n'est réalisée auprès des grandes surfaces.

Un prix juste et un élargissement du projet coopératif

La filière « Coq des prés » a reçu le label « Prix juste Producteur » créé par le Collège des Producteurs, qui garantit le respect de 15 critères assurant un prix juste au producteur, avec une prise en compte des coûts de production, mais également de la rémunération du travail du producteur. *« Il s'agit donc d'une filière durable et éthique ou chaque acteur respecte les autres »,* explique Julie Elias gestionnaire de la coopérative et première employée. Le prix au producteur est basé sur les coûts de production, qui varient surtout en fonction du prix de l'aliment.

Quel avenir pour le projet ? *« Nous voulons sécuriser notre avenir au maximum, donc la suite logique serait de réaliser la transformation en interne dans nos locaux et pourquoi pas diversifier l'offre en valorisant les fruits des vergers qui ont été aménagés par de nombreux éleveurs dans les parcours extérieurs de leurs poules »,* explique Julie Elias gestionnaire de la coopérative et première employée. En effet, plus de 1000 arbres fruitiers d'anciennes variétés ont été plantés depuis 2016 chez une vingtaine d'éleveurs.

Au-delà de la commercialisation, de nombreux avantages à la coopération

Selon Anne-Marie Longrée, agricultrice et membre de la coopérative, « les clés du succès de la coopérative, c'est la richesse du groupe et des échanges ». En plus des réunions mensuelles au conseil d'administration où elle siège, Anne-Marie participe également aux formations organisées par la coopérative. *« C'est très convivial et enrichissant d'échanger sur certains sujets avec les autres éleveurs, cela nous a par exemple permis de nous rendre compte que notre consommation énergétique était anormalement élevée».* Anne-Marie met encore en avant d'autres avantages : *« ça diminue le travail administratif de chaque éleveur car c'est Coprobel qui se charge de tout, de l'achat des lots jusqu'à la redistribution des morceaux découpés en ferme ». Il en est de même pour la publicité, « ce n'est pas toujours facile pour un éleveur de savoir quelles explications donner aux clients, c'est Coprobel qui a par exemple sensibilisé les clients au fait qu'un poulet ne se limite pas aux filets. Il faut aussi valoriser les autres morceaux pour assurer la rentabilité de la filière ».*

CUMA « CHUMAGRI »

[Rencontre avec Abel Labie,
Éric Dufrasnes et Stéphane Labie en juillet 2018]

La petite histoire

La CUMA CHUMAGRI a été créée en 1992, mais son histoire commence bien plus tôt, dès 1965, lorsque 7 agriculteurs du village de Huissigines (dans la Province du Hainaut) décident d'acheter ensemble du matériel pour la culture de la betterave. On était alors en plein essor de la culture betteravière et du machinisme dans ce secteur. Pour accéder à ce matériel, ces agriculteurs ont décidé d'investir ensemble : *« A cette époque, on ne pouvait pas faire autrement. Et de toute façon on travaillait à plusieurs pour la récolte »,* raconte Abel Labie, comptable de la CUMA. Avec pour commencer l'achat commun d'un semoir monograine et d'une petite arracheuse à un rang, le groupe s'équipe au fil des ans en matériel plus performant. Il étend aussi progressivement le matériel en commun à d'autres cultures : l'herbe dans les années '80, la pomme de terre dans les années '90 et les céréales dans les années 2000. Aujourd'hui, le matériel en commun concerne *« toutes les cultures usitées par ici, du semis à la récolte ».* Aucun tracteur en commun par contre, « le tracteur, c'est comme la brosse à dent pour les fermiers : chacun veut le sien », lance en boutade Éric Dufrasnes, le président de la coopérative.

En 1992, les agriculteurs regroupés jusque-là en association de fait passent au statut coopératif, pour continuer à bénéficier du fonds d'investissement agricole. C'est alors l'occasion de formaliser dans le ROI certaines règles de fonctionnement, implicites jusqu'alors, comme le fait de respecter son engagement à participer aux charges d'une machine.

Aujourd'hui, la CUMA regroupe 14 agriculteurs sur 9 exploitations de polyculture-élevage, pour une surface totale d'environ 750 ha. Le bon fonctionnement de la coopérative repose en grande partie sur la valorisation de compétences complémentaires : ainsi, c'est Abel, comptable de formation, qui se charge des aspects comptables, financiers et administratifs. Mais c'est Stéphane Labie, qui a les machines dans la peau, qui conduit certaines machines pour les autres (sa prestation de service est rémunérée par la coopérative). Il est également en charge du planning, en tentant de concilier les demandes de chacun, et s'occupe avec Éric de certaines réparations.

De l'ouverture d'esprit et de la solidarité

Pour que ça marche, *« il faut pouvoir composer avec les autres »*, dit Éric, *« il faut pouvoir se mettre d'accord et accepter de ne pas toujours être le premier ».* En cas de gros problème, il est arrivé une fois que la coopérative paie un entrepreneur pour assurer à tout le monde de pouvoir récolter à temps. Mais la plupart du temps, les membres parviennent à trouver des arrangements qui conviennent à chacun.

Pour le président de la CUMA, il ne fait aucun doute que la coopérative a favorisé la reprise des fermes, en assurant la rentabilité de fermes de polyculture-élevage de taille modeste. Sans compter l'entraide entre les membres, *« on n'est pas seul, on peut s'aider ».* La solidarité aussi, notamment quand il s'agit du rachat de terres : *« ailleurs c'est la compétition, mais ici on ne va pas se manger l'un l'autre, on est sur la même tartine ».*

Plus de souplesse qu'avec un entrepreneur, à un coût moindre !

Contrairement aux idées reçues, les membres de la CUMA jugent que la coopérative offre plus de souplesse qu'un recours aux entrepreneurs. En dialoguant, ils trouvent toujours une solution pour satisfaire tout le monde : par exemple en travaillant quelques heures dès que la météo le permet (ce que ne fait pas un entrepreneur) ou en modifiant l'ordre prévu afin d'intercaler les parcelles qui peuvent supporter les machines en attendant que la météo plus clémente revienne pour les autres parcelles.

Le coût est aussi moindre qu'avec le recours aux entrepreneurs, de manière flagrante pour les petites machines et de manière variable pour les plus grandes. Pour cela, chaque achat de matériel est mûrement réfléchi. Il faut qu'il y ait une demande de minimum 3 exploitations et que les surfaces concernées soient suffisantes pour assurer la rentabilité de l'investissement. Si ce n'est pas le cas, la CUMA n'investit pas. Chacun paie les charges des machines qu'il utilise, au prorata de son utilisation, et à un coût jamais supérieur à celui de l'entreprise.

CUMA de Frocourt

[Rencontre avec Fabrice Flamend en mars 2020]

La petite histoire

La CUMA de Frocourt a été créée en 2011 par 4 agriculteurs voisins, qui partageaient déjà de

manière informelle un nombre réduit de machines agricoles, et qui ont formalisé leur coopération au travers d'une CUMA afin de bénéficier d'aides financières pour le remplacement des machines pour la culture de la betterave. Progressivement, les agriculteurs ont augmenté la quantité de matériel partagé. Chaque fois que l'un des membres devait renouveler son matériel, les coopérateurs évaluaient l'intérêt de l'acheter ensemble.

Aujourd'hui, ils mutualisent l'ensemble de leur matériel agricole (betterave, chicorée, pomme de terre), à l'exception de certains tracteurs et pulvérisateurs.

Par ailleurs, la coopération entre les membres dépasse le partage du matériel puisque l'ensemble des travaux agricoles dans les fermes est également mutualisé (préparation du sol, semis, récolte, ...). *« C'est une chance, on a la même vision des choses et on a confiance l'un en l'autre, c'est important »,* explique Fabrice Flamend agriculteur fondateur de la CUMA. Seul l'arrachage de betterave n'est pas réalisé par la CUMA car jugé non rentable. Chacun des membres a sa spécialité, ses tâches (par exemple, l'un sème la betterave chez tous les membres). Le temps de travail de chacun est comptabilisé et rémunéré, et chaque membre paie au prorata de son utilisation du matériel partagé. Les membres utilisent un programme informatique installé sur leurs téléphones portables afin de comptabiliser les heures prestées par chacun, les heures et les hectares de chaque machine, afin d'aider à faire les comptes.

Du point de vue financier, à part la mise de départ pour créer la CUMA, les membres ne doivent rien débourser lors de l'achat de matériel car chaque machine fait l'objet d'un prêt auprès des banques, cela facilite les décisions. *« Si demain on se dispute, on revend tout le matériel et chacun récupère ses billes, au revoir et merci »,* explique Fabrice Flamend. Par ailleurs, la CUMA emploie des salariés (1,5 ETP) et recourt à des saisonniers à certaines périodes pour réaliser des travaux en saison d'arrachage et entretenir les machines.

Des achats groupés d'engrais et de mazout sont également réalisés par l'intermédiaire de la CUMA et l'assolement de chaque ferme est réfléchi ensemble. Les membres réfléchissent même à globaliser l'assolement, un total de 850 ha. Mais il s'agit d'une réflexion complexe, notamment vu le fait que certaines terres sont en location « *c'est encore une étape supplémentaire, mais ça serait intéressant financièrement* », dit Fabrice Flament. Ils s'interrogent aussi sur la possibilité de s'agrandir en intégrant d'autres agriculteurs du coin qui se montrent intéressés par le projet coopératif. La CUMA réalise aussi certains travaux pour des agriculteurs voisins, en tant qu'entrepreneur.

Un levier de la coopération en CUMA : partager le travail en plus des machines

Pour Fabrice, la CUMA a clairement permis à chaque membre de se développer. A titre d'exemple, il explique que c'est grâce aux échanges d'expérience entre voisins et au partage de matériel qu'il s'est mis à cultiver des légumes, à diversifier ses cultures.
Fabrice Flamend explique que le partage du travail assure une bonne cohésion au groupe. « Quand on a créé la CUMA, les agriculteurs voisins nous ont dit *« vous allez vous taper dessus, l'agriculteur wallon n'est pas du tout coopératif ». Mais ça fait 9 ans qu'on tourne ! (...) L'avantage de notre CUMA c'est qu'on est toujours occupés, que ce soit chez l'un ou chez l'autre, on n'est pas en train d'attendre que le matériel se libère ».* Ceci est selon lui une différence importante avec d'autres types de CUMA qui ne partage que le matériel.

GVBOB

[Rencontre avec Carl Lothaire en juillet 2019]

La petite histoire

La coopérative GVBOB pour Groupement de Viande Biologique d'Origine Belge a été créée en 1996 par 4 éleveurs de bovins bio, afin de mieux valoriser leur production alors que l'agriculture biologique était encore

peu développée. La coopérative rassemble aujourd'hui 7 coopérateurs, mais commercialise la viande de 50 producteurs, majoritairement situés en Ardenne, qui valorisent tout ou une partie de leur production via la coopérative.

La spécificité de cette coopérative est de travailler uniquement avec la grande distribution, une enseigne en particulier, qui achète la totalité de la viande commercialisée par la coopérative. Sur base d'un prix convenu entre la coopérative et l'enseigne de distribution, cette dernière établit un contrat avec un abattoir qui achète les bêtes à la coopérative au prix convenu et fournit les pièces de viande à l'enseigne de distribution. Le prix est basé sur les prix moyens de marchés avec une majoration pour le caractère biologique de la viande.

Les races élevées sont des Limousine ou des Blondes d'Aquitaine. Les conditions d'élevage sont libres mais les conditions d'engraissement sont soumises à un cahier des charges strict, ce qui permet d'homogénéiser la qualité fournie à la grande distribution.

Valoriser sa production, garder la mainmise

Carl Lothaire, éleveur à Maissin, explique que l'existence de la coopérative lui a permis de valoriser sa production lors *de son passage à la production bio en 1998: « je me suis orienté vers cette coopérative dans le but de pouvoir valoriser, au mieux ma production issue de mon exploitation. Cette coopérative m'a donné le sentiment de pouvoir garder la mainmise, d'une certaine manière sur ce qui sortait de mon exploitation et d'aller plus loin dans le fil de la commercialisation pour que ça aboutisse aux consommateurs »*

Planification et stabilité

La coopérative permet également de planifier la commercialisation, la sortie d'animaux dans chaque exploitation. Carl Lothaire nous explique qu'il est particulièrement important pour un producteur de s'assurer du débouché de sa production : *« Ça reste quand même important pour un agriculteur de savoir que sa production qu'il prépare une année, elle va être logiquement valorisée un an plus tard, ça lui apporte une sécurité financière »*. Par ailleurs, la coopérative apporte une stabilité au niveau des prix, sans grandes fluctuations : « *depuis à peu près 20 ans, je commercialise ma production avec un prix qui reste presque stable au niveau de la vente, donc je n'ai pas des gros pics qui peuvent correspondre à une crise quelconque ».*

Un soutien social important

Rejoindre la coopérative a permis aussi à Carl Lothaire de bénéficier d'un soutien, alors que les éleveurs bio étaient plutôt l'exception que la règle au début des années 2000. Soutien d'autant plus important que Carl avait dû faire des changements importants sur son exploitation, tels que passer de la race Blanc-Bleu-Belge à la race Limousine et développer l'activité d'engraisseur. *« Quand je suis passé en bio, je me suis senti un peu seul au milieu de ma commune et de ma province. La personne qui passait en bio, à cette époque ça n'était pas vraiment quelqu'un qui était bien considéré dans la production agricole. Rejoindre la coopérative, ça permettait de se sentir encadré, et de se dire, je ne suis pas seul, de comparer et discuter (...) Dans mes démarches initiales, être dans un groupe de personnes qui partait dans le même sens que moi, c'était fort bénéfique ».*

De l'entraide face aux difficultés

Un défi pour la coopérative est d'assurer coute que coute l'approvisionnement des clients, ne jamais se retrouver sans matière première. Ceci a mené certaines années à un surplus de production ne pouvant pas être valorisé dans le circuit bio et devant être écoulé dans le circuit conventionnel, à moindre prix. La coopérative a alors mis en place un système de mutualisation : une cagnotte a été créée, par un prélèvement sur toutes les ventes des coopérateurs, et cette cagnotte a permis de redistribuer le manque à gagner auprès des éleveurs qui n'avaient pas pu commercialiser leur production dans le circuit bio et qui avaient vendu à un prix inférieur.

La Botte Paysanne

[Rencontre avec Cyrille Guiot en juillet 2018]

La petite histoire

L'envie de valoriser sa production en vente directe à la ferme peut parfois être freinée par les lourds

investissements en temps et en aménagements que cette forme de commercialisation exige. Pour y remédier, pourquoi ne pas mutualiser ? C'est l'idée portée par *« La Botte Paysanne »*, jeune coopérative qui offre aux agriculteurs de la Botte du Hainaut la possibilité de venir vendre leurs produits collectivement en circuit-court dans un magasin à Sivry. Les membres de la coopérative veulent par ailleurs encourager un changement sociétal en favorisant le développement économique local, en soutenant de jeunes agriculteurs qui débutent et en privilégiant un modèle qui respecte le consommateur et l'environnement.

Les débuts de « *La Botte paysanne* » datent de 2015, lorsque Cyrille Guiot lance un projet de maraichage près de Sivry après ses études. La suite est une histoire de rencontre : d'abord avec Michaël Vanderhaeghen qui souhaite lancer un projet agricole dans la région et qui s'associe avec Cyrille, et ensuite avec Catherine Tellier, habitant non loin du champ des deux jeunes maraichers et qui leur prête la grange annexe à sa maison pour en faire un dépôt.

Petit à petit, la grange est aménagée en véritable magasin où l'offre se diversifie avec l'arrivée de trois nouveaux producteurs. Fin 2016, les 6 fondateurs du projet décident de lui donner la forme de société coopérative à finalité sociale. *« Nous voulions un statut juridique qui nous permettait d'assurer un suivi administratif en commun. De plus, un réseau de coopératives de producteurs commence à se développer en Wallonie et faire partie de ce réseau peut nous donner accès aux connaissances et outils utilisés par ces autres coopératives »*, explique Cyrille. La coopérative espère accueillir d'autres producteurs coopérateurs. *« Le projet se porte bien, on espère que ça convaincra d'autres agriculteurs de la région de la viabilité d'une production bio commercialisée localement et que ça les motivera à nous rejoindre...»* explique Cyrille.

Des avantages à être plusieurs maraîchers

Il y a des avantages à être plusieurs maraichers, ajoute Cyrille *« On se coordonne chaque semaine pour savoir qui fournit quoi au magasin, et donc en cas de pépin à la production, un autre maraicher peut assurer l'approvisionnement.*

A terme on pourrait même pousser plus loin la collaboration et se spécialiser chacun dans certains légumes pour réaliser des économies d'échelle. »

En pratique, la coopérative prélève actuellement un pourcentage fixe sur les produits vendus au magasin afin d'assurer son fonctionnement et ce sont les producteurs qui se relayent à la vente. Le mode de gouvernance sera amené à évoluer avec l'arrivée de nouveaux producteurs et afin de répondre aux futurs défis, comme par exemple la participation au projet de ceinture alimentaire de Charleroi.

Les Fermes de Chez Nous

[Rencontre avec Sébastien Geens
et Manuel Tilmant en mars 2020]

La petite histoire

La coopérative « Les Fermes de Chez Nous », a été créée par quatre agriculteurs début 2019, afin notamment de transformer et valoriser localement la viande produite. Elle est née du constat que les circuits classiques de commercialisation ne permettaient plus d'assurer la rémunération correcte des éleveurs, et elle vise ainsi à supprimer les intermédiaires afin que les producteurs puissent capter la valeur ajoutée de leur production. *« Ces dernières années, avec la baisse du prix carcasse, la marge était quasi à zéro, voire négative. Alors le constat était évident, on aime ce qu'on fait, mais on ne peut pas travailler pour rien »,* explique Sébastien Geens, éleveur fondateur de la coopérative.

La coopérative détient une boucherie située à Emines et emploie un boucher et trois autres employés. Elle se fournit directement auprès de plusieurs éleveurs de la commune de La Bruyère en viande bovine, de porcs, d'agneaux et de volaille. La viande est préparée par le boucher puis vendue au comptoir. *« Le premier bénéfice de la coopérative, c'est le retour et la satisfaction des consommateurs. Avant on ne l'avait jamais »,* affirme Sébastien. Les éleveurs n'ont pas souhaité ouvrir la boucherie à la ferme, mais plutôt sur un axe de passage afin de se rapprocher des consommateurs : « le but, c'était d'ouvrir une vraie boucherie de village », dit Sébastien.
Pour la viande bovine, c'est la race Blanc-Bleu-Belge qui est valorisée, car elle est appréciée des consommateurs et a un bon rendement carcasse. Cela permet, avec la suppression des intermédiaires, d'aligner le prix de certains produits sur « les prix grande surface », mais avec une qualité supérieure. *« Quand on se différencie trop, on se coupe d'une certaine clientèle, alors qu'ici tout le monde peut se permettre d'acheter notre viande* », explique Sébastien. Ponctuellement, la boucherie propose aussi d'autres races aux clients, pour varier les plaisirs. C'est le même principe pour le porc, le mouton, la volaille.

Mais le premier objectif de la coopérative, c'est de bien rémunérer les producteurs et les employés, et non pas faire du bénéfice, comme le rappelle Sébastien. La coopérative achète les animaux à un prix rémunérateur, fixé par les producteurs. A titre d'exemple, les agneaux sont payés 9 euros/kg (prix carcasse), alors que les agneaux de Nouvelle-Zélande sur le marché sont à 3 euros/kg. Les clients de la boucherie sont prêts à payer plus pour de la viande locale de qualité. La boucherie indique toujours de quelle ferme vient la viande au comptoir, cela renforce les liens consommateurs-producteurs et a tendance à booster les ventes. Les avis des clients sont par ailleurs pris en compte pour adapter les recettes des transformations.

De nombreux projets

La coopérative fournit aussi quelques restaurants de la région. Et elle a d'autres projets en cours, notamment l'ouverture d'une épicerie proposant divers produits locaux, en complément à la boucherie, et la fourniture de viande locale aux cantines scolaires de la Commune. Si la diversification de l'offre est jugée importante, les éleveurs ne souhaitent pour le moment pas trop agrandir la taille de la coopérative, afin de pouvoir se charger eux-mêmes d'une bonne partie du travail et limiter ainsi les charges de structure. Cependant, plusieurs éleveurs-fournisseurs vont prochainement rejoindre la coopérative. Les coopérateurs apportent aussi une attention à la responsabilisation et l'autonomie des employés de la coopérative. Le boucher est d'ailleurs membre coopérateur.

Les Trois Maraichers

[Rencontre avec Jean-François Aseglio en mars 2020]

La petite histoire

La coopérative « Les Trois Maraîchers », qui regroupe en fait actuellement 6 maraîchers sur environ 2.5 ha, est une coopérative fondée en 2017 par trois

maraîchers, après une collaboration informelle de plusieurs années. La coopérative a pour objet la production, transformation et la vente de produits agricoles, en particulier de fruits et légumes, mais également depuis 2019 de produits laitiers de brebis.
La coopération entre les trois maraichers est née de l'envie de pratiquer le maraîchage tout en conservant une qualité de vie, grâce au partage des tâches et responsabilités. *« Tout seul, ça veut dire qu'en pleine saison il faut être là de 6h du matin à 21h, être là aussi tous les week-ends »,* explique Jean-François Aseglio, membre fondateur de la coopérative. *« Alors qu'à trois quand on a commencé, ça nous a permis d'avoir une vie de famille tout en travaillant dans le maraichage. C'est un avantage incroyable de ne pas devoir être au four et au moulin, par rapport aux autres agriculteurs ».*

Du temps pour soi

Les coopérateurs défendent ainsi un modèle de travail où le temps pour soi et sa famille est important. La coopération entre maraîchers est le pilier de ce modèle. Mais, comme le rappelle Jean-François, *« La coopération, ça prend beaucoup de temps, ça nécessite de se faire confiance et de définir un cadre petit à petit. Ca nécessite aussi d'apprendre à communiquer, à parler de ce qui ne fonctionne pas. On se retrouve par exemple tous les mois pour parler de comment on se sent dans le projet et quelles ont été les sources de tensions pour chacun, pour pouvoir soigner ces tensions».* Un élément primordial de réussite, selon Jean-François, est de se réunir fréquemment et de considérer ce temps de communication entre coopérateurs comme du temps de travail. *« Nous, on l'a mis au cœur du projet : réussir ensemble est aussi important que de produire des légumes !».*

La formalisation de cette coopération en SCRL en 2017 a permis de simplifier l'organisation, en particulier la comptabilité et répartition des bénéfices entre les trois associés. La création de la coopérative, grâce aux modalités des parts variables qui facilitent les apports en capitaux extérieurs, a aussi permis d'accueillir des coopérateurs-consommateurs qui souhaitaient soutenir le projet par un achat de parts sociales. Ceci a facilité l'investissement dans du matériel notamment. Par exemple, les apports des coopérateurs-consommateurs ont permis à la coopérative d'acquérir un motoculteur (et dans ce cas la coopérative amortit chaque année ce matériel afin que la valeur totale de l'entreprise ne diminue pas avec le temps).
La coopérative « Les Trois Maraichers » dispose également depuis sa création du statut « à Finalité Sociale » car elle poursuit plusieurs but sociaux tels que d'assurer un revenu décent aux travailleurs de la coopérative, d'exercer la gestion commune de l'espace de production, d'appliquer et promouvoir l'agroécologie, de sensibiliser à une alimentation durable et locale.
La coopérative commercialise ses produits principalement sur des marchés, mais aussi via un système de paniers distribués aux consommateurs une fois par semaine, via des GASAP et à la ferme, avec un système d'abonnement. La coopérative fait également de l'achat-revente pour les produits qu'elle ne produit pas (comme le chou par exemple), auprès d'une autre coopérative dont elle est membre par ailleurs, Agricovert. Cela permet d'élargir la gamme des produits proposés aux clients et de se concentrer sur les légumes qui poussent bien sur l'exploitation. Les invendus de la ferme sont revendus à une association sociale qui produit de la soupe.

Une finalité sociale

Une fois par an, les coopérateurs se réunissent plusieurs jours d'affilée pour faire un « débriefing des cultures » : ce qui a marché, ce qui n'a pas marché (concernant les variétés, les itinéraires techniques, la vente, ...). Tout cela permet de préparer le plan de cultures de l'année à venir : que va-t-on semer où et quand ? La production étant très diversifiée, il faut veiller à avoir des bonnes rotations des cultures sur les parcelles. Les maraîchers ont récemment mis en place des serres mobiles, à moindre coût, qui permettent de faciliter cette rotation. Tout est consigné dans un gros cahier, toujours disponible pour les maraichers, ce qui permet à chacun de savoir ce que les autres ont fait sans obligatoirement devoir interroger ses collègues et permet aussi d'avoir des éléments concrets pour prendre des décisions pour la saison d'après.

Marguerite Happy Cow

[Rencontre avec Véronique Dourcy-Magis en juin 2018]

La petite histoire

La coopérative Marguerite Happy Cow rassemble dix éleveurs laitiers du plateau de Herve, deux transformateurs, un producteur d'aliments pour bétail et une cinquantaine de consommateurs autour d'un objectif commun : développer une filière de produits laitiers de qualité différenciée, au départ de vaches nourries à l'herbe et aux aliments locaux, avec une rémunération équitable des différents maillons.

La coopérative est née en 2017, mais son histoire débute un peu plus tôt, après la « crise du lait » de 2009: un consortium de chercheurs et d'acteurs de la filière laitière du territoire de Herve est constitué dès 2010 autour d'un projet de recherche (financé par la Région Wallonne via Wagralim). Ce projet pose les bases d'une nouvelle filière, et fédère notamment les acteurs autour d'un cahier des charges garantissant une alimentation locale, basée prioritairement sur l'herbe (au minimum 70% avec 180 jours de pâturage par an) et des fourrages et compléments alimentaires produits localement (en majorité issus du pays de Herve et, pour les céréales, dans un rayon maximum de 300km).

Pérenniser l'agriculture familiale sur le territoire

Les motivations derrière ce projet ? À la base de l'initiative, il y a la fromagerie de Herve et l'obligation de pérenniser l'activité agricole sur le territoire pour continuer à produire le fromage de Herve qui bénéficie d'une AOP. Mais aussi le souci de maintenir des fermes familiales à taille humaine et de mieux valoriser le travail de ces éleveurs et la typicité du terroir. L'évolution de l'initiative en coopérative dès 2017 répond à l'envie de fédérer les acteurs et d'impliquer plus directement les producteurs dans les décisions et la gestion de cette nouvelle filière. Le Conseil d'Administration de la coopérative est ainsi composé d'au minimum deux associés producteurs laitiers (sur un maximum de 10 associés).

Les fromages produits avec le lait répondant au cahier des charges sont labellisés « Marguerite Happy Cow » et les producteurs qui fournissent ce lait de qualité reçoivent une prime par litre de lait produit. Cette prime est variable, plus élevée quand le prix du lait est bas, et inversement. Ceci permet de lisser le prix perçu par les producteurs : *« la prime nous permet d'avoir un prix beaucoup plus stable sur l'année, vu que le prix de base fluctue beaucoup »*, explique Véronique Dourcy Magis, agricultrice et présidente de la coopérative. La prime a été calculée de manière à couvrir le surcoût engendré par l'alimentation locale et sans OGM du troupeau.

Les défis : faire connaitre le label et étendre la filière

La viabilité de la coopérative repose sur la commercialisation de fromages labélisés, par le biais de la grande distribution, qui doit donc accepter de placer ces fromages dans ses rayons. Un défi pour la coopérative est ainsi de faire mieux connaitre son label auprès des consommateurs afin d'augmenter la demande et de pouvoir accueillir de nouveaux producteurs-coopérateurs, actuellement au nombre de dix. En termes de perspective, il est envisagé d'accueillir de nouveaux transformateurs de la région de Herve au sein de la coopérative afin d'augmenter la quantité de lait transformée localement, mais aussi d'éventuellement s'étendre sur le territoire wallon, si d'autres couples producteurs-transformateurs étaient intéressés par la démarche. Le label pourrait alors être exporté sur d'autres terroirs, pour autant que le cahier des charges soit respecté.

Mobiliser les consommateurs pour envisager l'avenir

En avril 2018, la coopérative a mobilisé ses membres consommateurs afin de réfléchir à l'avenir de Marguerite Happy Cow. Alors que le CA envisageait d'investir pour développer ses propres produits (production de lait frais), la réflexion conjointe a conduit à l'abandon de cette voie et à l'idée d'ouvrir la coopérative à d'autres transformateurs. Marguerite Happy Cow est ainsi amenée à se développer en tant que coopérative de labélisation.

En direct de mon élevage

[Rencontre avec Joël Gresse en octobre 2020]

La petite histoire

En mars 2018, le scandale Veviba a secoué de nombreux agriculteurs. Pour rappel, Veviba, filiale gérée par Verbist le leader du marché de la viande en Belgique, a été accusée de falsifier les dates de péremption de viande congelée et de livrer des produits contenant des restes impropres en Belgique. Suite à cet événement, certains agriculteurs y ont vu une opportunité pour reprendre la main sur leur production. C'est notamment le cas d'agriculteurs qui se sont réunis pour créer la coopérative « En direct de mon élevage ».

Aujourd'hui, cette coopérative regroupe une centaine d'agriculteurs familiaux wallons qui élèvent des Blanc-Bleu Belge, des Limousine, des Blondes d'Aquitaine, des Parthenaise, des Salers, des Angus et des Charolaise. Pour certifier une viande de qualité aux clients, la coopérative impose aux éleveurs un type d'alimentation à donner aux bovins afin de s'assurer de la santé de l'animal, promettre une homogénéité de qualité entre les fermes wallonnes et veiller à la santé des consommateurs.

Une alternative séduisante à l'industrialisation de la viande bovine

Joël Gresse, éleveur et responsable presse de « En direct de mon élevage », explique que si la coopérative a rencontré rapidement un succès, c'est notamment une des conséquences de l'industrialisation de la viande bovine : *« Les éleveurs ont réagi de façon enthousiaste à l'idée de la coopérative, car nous n'arrivions plus à nous retrouver dans le monde de la viande depuis plusieurs années »*. En effet, avec l'industrialisation du secteur, de nombreux éleveurs craignaient de ne plus se résumer qu'à des fournisseurs de matières premières obligés de travailler toujours plus vite et à moindre bénéfice. C'est dans ce contexte que la coopérative a vu le jour.

Reprise du contrôle de la filière

L'objectif de la coopérative « En direct de mon élevage » est de maîtriser autant que possible la filière, de la production à la commercialisation de la viande. Pour cela, la coopérative a investi dans tous les maillons. Tout d'abord, elle propose aux éleveurs membres d'acheter leurs animaux au prix fort. Une fois ces derniers abattus, les carcasses sont amenées directement à l'atelier de découpe de la coopérative, situé à Perwez. Enfin, la coopérative se charge de démarcher des clients prêts à acheter la viande produite au prix fixé (boucheries, grands distributeurs, etc). « La coopérative nous a permis d'être acteurs de notre production jusqu'à ce qu'elle soit vendue et de veiller aux intérêts des éleveurs du premier au dernier maillon. Sur le plan personnel, cela apporte aussi beaucoup. Nous apprenons à faire des tâches que nous ne faisions pas, comme lancer des campagnes marketing ou encore négocier avec des potentiels clients. Nous rencontrons de nouvelles personnes. On ne s'en rend pas toujours compte de l'extérieur, mais c'est valorisant et humainement très enrichissant », se réjouit Joël Gresse.

De l'éleveur au consommateur

L'ensemble du suivi et des services proposés par la coopérative permet de diminuer considérablement les intermédiaires entre l'éleveur et le consommateur. Cela permet aux éleveurs de négocier les prix directement avec les enseignes et d'assurer la traçabilité jusqu'au consommateur. Cette façon de procéder a permis aux éleveurs de s'assurer de la qualité de leur produit mis sur le marché, d'augmenter leurs revenus et de gagner la confiance des clients et des consommateurs.

Une coopération professionnelle, mais avant tout humaine

La création de la coopérative a permis d'officialiser une coopération qui existait déjà entre plusieurs éleveurs. *« La coopération a toujours existé dans le but de "ramener de l'argent dans les campagnes". La coopérative a finalement permis de sceller celle-ci et de voir plus grand »*, affirme Joël Gresse. En effet, la coopérative a permis aux éleveurs de se rassembler, de s'entraider et de faire face ensemble *aux contraintes du métier. « L'aspect relationnel est très important dans une coopérative. Il peut poser problème, notamment lorsqu'il y a des membres trop individualistes et qui oublient le collectif. Or, cela peut être fatal pour une coopérative. C'est comme une équipe de foot : quand une personne joue en individuel, ça ne fonctionne pas, mais si tout le monde travaille ensemble, ça avance », conclut-il.*

Remerciements

Nous souhaitons remercier chaleureusement celles et ceux qui ont pris le temps – qui pourtant leur manque souvent – de participer à ces échanges et de partager leur expérience.

En effet, cette publication n'aurait pas pu voir le jour sans la disponibilité des personnes rencontrées et l'enthousiasme qu'elles ont manifesté dans le cadre de ce projet. De ce fait, nous souhaitons particulièrement remercier:

- **Bruno Greindl de la coopérative Agribio,**
- **Fabienne Dupuis de la coopérative Coferme,**
- **Wilhem Bommers de la coopérative Condi-Plants,**
- **Paul Vankeerberghen de la coopérative Coprosain,**
- **Anne-Marie Longrée et Julie Elias de la coopérative Coprobel,**
- **Abel Labie, Eric Dufrasnes et Stéphane Labie de la CUMA Chumagri,**
- **Fabrice Flamend de la CUMA de Frocourt,**
- **Carl Lothaire de la coopérative GVBOB (Groupement de Viande Biologique d'Origine Belge),**
- **Cyrille Guiot de la coopérative La Botte Paysanne,**
- **Sébastien Geens et Manuel Tilmant de la coopérative Les Fermes de Chez Nous,**
- **Jean-François Aseglio de la coopérative Les Trois Maraiches,**
- **Véronique Dourcy-Magis de la coopérative Marguerite Happy Cow**
- **Joël Gresse de la coopérative En direct de mon élevage**

Enfin, nous tenons à remercier toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de cette publication.

FWA

COOPÉRATIVES AGRICOLES EN WALLONIE :

RÉALITÉS ET ENJEUX

Autres publications

Pour en savoir plus sur le CSA et la thématique de la coopération entre agriculteurs, n'hésitez pas à consulter nos autres publications et vidéos:

- Les avantages de la coopération entre agriculteurs. Vidéo réalisée par le CSA à partir de témoignages d'agriculteurs wallons et burundais
- Les coopératives agricoles, des organisations d'avenir pour les agriculteurs et leur territoire? Compte-rendu du voyage d'étude organisé en mai 2017 par le CSA
- Actions collectives au Burundi pour améliorer la sécurité alimentaire : carnet de témoignages
- Les clés du succès des coopératives agricoles: aspects juridiques et gouvernance. Compte-rendu de la soirée de formation FJA-CSA organisée en février 2019
- Les clés du succès des coopératives agricoles: sources de financement et outils de gestion. Compte-rendu de la soirée de formation FJA-CSA organisée en février 2019
- Coopérer en Wallonie, une utopie ? retour sur la soirée-débat organisée dans le cadre de la Semaine de la Coopération Agricole organisée par le CSA en mars 2020
- Semaine de la Coopération Agricole. Compte-rendu de l'événement organisé par le CSA en mars 2020

COOPÉRATIVES AGRICOLES EN WALLONIE :

RÉALITÉS ET ENJEUX

Contact

Pour toute information :
Tél. +32 (0)2 412 06 60
ou +32 (0)2 412 06 64
info@csa-be.org
Collectif Stratégies Alimentaires
www.csa-be.org
Bd Léopold II, 184 D | 1080 Bruxelles

Le Collectif Stratégies Alimentaires a pour objectif de promouvoir l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, par le renforcement des organisations paysannes et la promotion de la souveraineté alimentaire dans les différentes régions du monde.

Ses activités permettent de mettre en place des solidarités entre acteurs concernés par l'agriculture et l'alimentation, en particulier entre producteurs agricoles familiaux du Nord et du Sud. Le renforcement des organisations paysannes revêt une importance capitale, car elles assurent un rôle sur les plans politique, professionnel, et social. Cette solidarité passe par une reconnaissance de la diversité des situations, une compréhension des enjeux communs et une coopération.

Ces dernières années, le CSA a fortement soutenu, dans les pays en développement, les systèmes coopératifs au bénéfice des familles d'agriculteurs via l'accompagnement apporté par leurs fédérations, partenaires du CSA. En Belgique, le CSA a mené un travail approfondi dans le cadre de son programme DGD visant à "Placer la coopération entre agriculteurs familiaux dans les priorités sociales et politiques" tant lors de séminaires, que de voyages d'étude, de conférences, de vidéos de leaders paysans, etc. C'est dans cette optique que la publication "Coopératives agricoles en Wallonie : réalités et enjeux" a vu le jour, fruit d'une longue réflexion et d'une capitalisation menées avec nos différents partenaires.

Il est particulièrement à remarquer que ce travail a pu inspirer les associations dont le CSA est l'agri-agence (la FWA et l'UAW). Elles sont aujourd'hui à l'initiative avec la FWH d'une nouvelle structure pour développer, représenter et défendre les acteurs de la coopération agricole wallonne, mais aussi pour promouvoir les principes et valeurs des modèles coopératifs en agriculture et dans toutes les activités des chaînes de valeurs basées sur les produits issus de l'agriculture et de l'horticulture au sens large : COOPAGRI, la fédération de la coopération agricole wallonne.

coopagri
Fédération de la Coopération Agricole Wallonne

Réalisé avec le soutien
de la Coopération belge au Développement"

Belgique
partenaire du développement

Editeur responsable : M. Poznanski (Collectif Stratégies Alimentaires) - Bd Léopold II, 184 D - 1080 Bruxelles - CE 0448.755.949 - www.csa-be.org